

L'ARCHITECTURE PARTICIPATIVE UN CONCEPT À L'INTERSECTION DE LA PARTICIPATION ET DE L'URBANISME

I - L'architecture participative en question

L'émergence de l'architecture participative a germé de deux phénomènes sociaux : d'une part, elle a été impulsée par la remise en cause du monopole du pouvoir central dans les questions d'urbanisme et d'aménagement, conjuguée à la volonté citoyenne de certains habitants des cités de s'engager dans l'amélioration de leur cadre de vie. En second lieu elle a été favorisée par la prise de conscience de la responsabilité sociale des architectes vis-à-vis des usagers, corrélée à une forme d'engagement politique et social qui s'est traduite par une crise identitaire du métier et la redéfinition des pratiques professionnelles. Il est important de

²⁹³ Se reporter à : Conclusion du Chapitre I de la Partie I : l'architecture scolaire participative : un phénomène marginal et mal relayé.

²⁹⁴ Comme nous l'avons déjà évoqué dans l'introduction.

rappeler que les apports de la sociologie urbaine et de nombreuses autres disciplines comme la géographie sociale ou l'anthropologie ont joué un rôle déterminant dans la naissance d'une architecture plus respectueuse des usagers.

La définition de l'architecture participative est évasive et polymorphe²⁹⁵, elle recouvre un large panel d'expériences et de pratiques particulières qui se présentent sous différentes appellations dans le champ de l'urbanisme et de l'architecture :

« Design social, mais aussi architecture participative, architecture citoyenne, participatory design, sustainable design, urbanisme participatif, laboratoires vivants ou living labs... sont autant de dénominations qui ont fleuri depuis pour désigner cette tendance protéiforme » ²⁹⁶

Afin de rompre avec l'opacité et la disparité des situations qui entourent le concept, nous retiendrons la définition de l'urbanisme participatif proposée par de Jodelle Zetlaoui-Léger, qui convient tout aussi bien à la caractérisation de l'architecture participative et qu'elle définit comme :

« Toute pratique de fabrication ou d'aménagement d'espaces habités associant des habitants, [ou des usagers] quel que soit le niveau de cette implication. » ²⁹⁷

Et il appartient de préciser que :

« L'implication des habitants dans l'élaboration de documents réglementaires d'urbanisme ou la réalisation de projets d'aménagement, met en jeu différentes variables et situations qu'il convient à chaque fois de clarifier pour apprécier la portée de l'expression utilisée. Les démarches entreprises peuvent concerner la définition de principes d'aménagement (en termes de processus et de contenu) ou les décisions qui leur sont relatives. Elles résultent d'initiatives habitantes (bottom up) ou organisées par des autorités juridiquement compétentes (top down). Elles sous-tendent divers dispositifs d'inclusion des populations, soit larges et ouverts, basés sur des candidatures spontanées ou un tirage au sort, ou plus fermés

²⁹⁵ Rabinovich Behrend Adriana, 1996, *Participation et architecture : mythes et réalités quelques cas d'habitats groupés en suisse*, résumé de thèse en architecture, soutenue à Lausanne.

²⁹⁶ Zetlaoui-Léger Jodelle, « Urbanisme participatif », in Casillo I, Avec Barbier R, Blondiaux L, Chateauraynaud F, Fourniau J-M, Lefebvre R, Neveu C et Salles D (dir.), 2013, *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS *Démocratie et Participation*.

<http://www.dicopart.fr/en/dico/urbanisme-participatif>

²⁹⁷ Ibid.

avec une désignation de représentants par l'organisation en charge de l'action. Les moments où les habitants interviennent dans le processus de projet sont également à considérer pour qualifier les pratiques : tardifs, en réaction à des solutions produites par d'autres, ou en amont, dans une dynamique de co-construction de celles-ci. En fonction des modalités que prendront ces facteurs, on pourra trouver derrière l'expression d'urbanisme participatif [d'architecture participative] des démarches s'apparentant à de l'information ou de la communication, à de la consultation, de la concertation, de la coproduction, de la codécision voire de l'autopromotion ou de l'autogestion. » ²⁹⁸

Toutefois définir l'architecture participative sans faire référence à la participation et à un de ses champs d'action privilégié qui est l'urbanisme, serait stérile tant leurs liens sont étroits et historiquement entremêlés et déterminants. En effet, l'architecture participative bénéficie d'une double filiation, celle de la démocratie participative, délibérative, de proximité avec en toile de fond une crise majeure de la démocratie représentative directement issue des sciences politiques et puis celle des apports des urbanistes et architectes investis dans la transformation sociale de la société par une vision renouvelée de l'aménagement urbain et de l'architecture. Le champ scientifique de la participation est vaste, diffus, prolix, sans logique propre et ses contours tellement flous, qu'en tant qu'objet de recherche pluridisciplinaire et transversal, il est difficile à cerner comme l'évoquent Blondiaux et Fourniau :

« Les recherches sur la participation prennent ici l'apparence d'un rhizome au sens de Deleuze et Guattari, d'un mouvement dont l'origine et le centre restent introuvables, qui se manifeste dans de multiples directions et dont chaque petit bourgeonnement constitue un foyer d'innovation potentiel. » ²⁹⁹

D'ailleurs comme le précise Claudia Ximena López Rieux :

« Durant les années 1960 et 1970, participation et aménagement ont été étudiés de façon séparée particulièrement en sciences humaines et sociales, alors que la participation est une notion qui se développe à travers divers débats théoriques connexes. L'aménagement est l'objet d'étude privilégié des géographes en France, des architectes, des urbanistes et des

²⁹⁸ Ibid.

²⁹⁹ Blondiaux Loïc et Fourniau Jean-Michel, 2011/1, « Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ? », *Participations*, N°1, pp. 8-35, p. 12.

planificateurs dans d'autres pays. Depuis les années 1980, les pratiques, qui s'y sont associées, se multiplient et, au seuil de XXI^e siècle, la relation entre aménagement et participation est évidente, surtout après l'institutionnalisation de la participation dans ce domaine. »³⁰⁰

Ainsi,

« Travailler sur la participation ne signifie jamais travailler exclusivement sur la participation. Cet objet constitue une entrée, un moment souvent privilégié, pour analyser un secteur social, ou les transformations de la société civile, ou les relations qu'entretiennent entre eux certains groupes d'acteurs, ou l'évolution des cultures politiques. Derrière l'objet participatif se cache une infinité d'autres objets, sur la connaissance desquels les travaux sur la participation ont permis d'avancer. »³⁰¹

Afin de lever le voile sur cette complexité, nous allons maintenant définir le concept de participation et en explorer la généalogie et ses multiples interprétations.

II - La participation

« La participation est une catégorie sociale progressivement institutionnalisée par les politiques publiques, avant de devenir un concept scientifique. Il s'agit donc d'une catégorie polysémique, plurielle, qui trouve ses champs d'application en politiques sociales et urbaines mais aussi en économie ; et qui interroge le « politique », au sens du système ou régime politique (suivant une distinction inspirée de celle qui différencie policy et politics). Cette diversité de significations, qui contribue à connoter le concept, met en évidence la variété mais aussi, les limites des réponses qu'il apporte à la question des moyens pratiques de mettre en œuvre l'idéal démocratique. »³⁰²

D'ailleurs, l'« actualité de la démocratie participative s'apparente davantage au renouveau d'un concept ancien qu'à une véritable innovation.³⁰³

³⁰⁰ Ximena López Rieux Claudia, 2010, « L'aménagement participatif. Un nouvel objet d'étude », *L'Ordinaire des Amériques*, 214, p.7.

³⁰¹ Blondiaux Loïc et Fourniau Jean-Michel, 2011/1, op. cit., p. 12.

³⁰² Bresson Maryse, 2014, « La participation : un concept constamment réinventé », *Socio-logos*, n°9, p.5.

³⁰³ Birck Jean-Nicolas, 2010, *Les nouveaux enjeux de la démocratie participative locale. Pratiques et usages de la participation citoyenne à Nancy et au Conseil général de Meurthe-et-Moselle*, Thèse en science politique, soutenue à l'Université Nancy 2, p. 18.

II-1 La participation : d'une conception socialisante et émancipatrice de la société à l'instrumentalisation managériale dans la gestion des politiques publiques

A- La participation à la source d'un renouvellement démocratique reposant sur l'idéal du citoyen engagé

Historiquement, la participation, est intrinsèquement associée à la critique du modèle capitaliste du XIX^{ème} et à la réponse du monde ouvrier. Pour faire face au système politique fondé sur la démocratie représentative qui entérine les valeurs d'un mode libéral reproduisant les inégalités des systèmes précédents³⁰⁴, l'alternative participative s'organise en premier lieu, dans des formes associatives. Ces organisations qui ont trouvé un terreau fécond dans la classe prolétarienne en construction, entrent en résonnance avec les paradigmes du socialisme utopique³⁰⁵ de Charles Fourier, Saint Simon, et de ses successeurs anarchistes puis marxistes. Cette pensée socialisante offre une vision de la société renouvelée et plus juste en termes de répartition des richesses et de pouvoir de décision. Se forgeant sur les principes d'éthique, de coopération et de solidarité, elle s'est diffusée progressivement au fil du temps, d'abord au sein de l'appareil productif puis à l'ensemble de la société en opposition au cadre normatif du chacun pour soi imposé par le système libéral. Elle « *visait avant tout à articuler bonheur individuel et bonheur collectif* »³⁰⁶

Ainsi, l'opposition à la confiscation du pouvoir politique par les classes dominantes est depuis ses origines, un des fers de lance de la démocratie participative. D'abord organisées en associations syndicales, de protection sociale du travailleur et de sa famille, les luttes sociales orchestrées à la base ont permis effectivement à la classe ouvrière d'obtenir l'amélioration de ses conditions d'existence et la construction de protections sociales pour faire face aux aléas de la vie comme en atteste l'institutionnalisation du salariat³⁰⁷, suivie de l'avènement de l'État

³⁰⁴ « Ironie de l'histoire, nos démocraties sont interpellées comme l'étaient les monarchies absolues, et la demande de participation s'apparente à une demande de démocratie, alors même que nos régimes se pensent et sont, au moins en partie, réellement démocratiques ! » in Polère C, 2007, « Synthèses Millénaire 3 » sur le thème de la démocratie, Teillet P, 2006, « Démocratiser les politiques territoriales ? Premières observations et bilan provisoire des conseils de développement », Journées d'études à l'IEP de Grenoble, p.4.

³⁰⁵ Hurteau Philippe, 2018, *Coopération, utopie et liberté politique : étude sur le socialisme du premier 19^e siècle français*, Thèse en science politique, soutenue à Ottawa, Canada.

³⁰⁶ Chaniel Philippe, 2009, *La délicate essence du socialisme : L'association, l'individu & la République*, Paris, Le bord de l'eau, p. 45 in Hurteau Philippe, 2018, *Coopération, utopie et liberté politique : étude sur le socialisme du premier 19^e siècle français*, Thèse en science politique, soutenue à Ottawa, Canada, p.6.

³⁰⁷ Se référer à Castel Robert, 1995, *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 490 pp.

Providence. Les utopies politiques présocialistes qui réclament une meilleure redistribution des droits et des biens de la classe ouvrière, en voie de paupérisation, modèlent donc les premières formes de participation au travers des associations syndicales.

« Le concept renvoie aussi, souvent, à l'idée d'autogestion, s'éclairant alors de la référence au mouvement coopératif donc, de propriété collective de l'entreprise. L'idée sous-jacente est ainsi celle d'un partage du pouvoir économique du chef d'entreprise avec les salariés voire, d'un pouvoir transféré à ces derniers. Par ailleurs, la participation (ou l'intéressement) aux profits de l'entreprise désigne l'idée de mieux associer les salariés cette fois, au partage des richesses. Cet appel à un partage du pouvoir et des richesses au sein du monde économique peut se comprendre en lien avec les régulations étatiques. Dans le domaine de l'emploi et des relations professionnelles, une littérature abondante s'est penchée sur les tendances au « néo-corporatisme » qui caractérisent la relation complexe des syndicats avec l'État (Jobert et Muller, 1987 ; Supiot, 1987 ; Clément, 2008). »³⁰⁸

Toutefois,

« La critique sociale s'applique aussi au cadre de vie, au logement défectueux ou inexistant et à l'atmosphère triste ou nocive de la ville (l'environnement du plus grand nombre). Identifiés ici sous le terme de « crises urbaines », ces moments d'intensification de la pensée sociale, vont donner lieu à la construction de grammaires participatives également dans des domaines qui sont directement liés au cadre de vie, notamment la pratique des architectes et des urbanistes. »³⁰⁹

Au-delà des variations d'interprétations et d'usages dont il peut faire l'objet, le concept de participation repose en premier lieu, à la fois sur la promotion de l'idéal démocratique et sur le principe d'égalité des citoyens, *« en insistant sur l'impératif que les « gens d'en bas » puissent peser sur les décisions qui les concernent. » ; « ce qui correspond aussi à l'ambition de corriger les défauts de la démocratie (étymologiquement, le pouvoir du peuple). »³¹⁰*

³⁰⁸ Bresson Maryse, 2014, « La participation : un concept constamment réinventé », *Socio-logos*, N°9, p.7.

³⁰⁹ Le Maire Judith, 2009, *La grammaire participative. Théories et pratiques architecturales et urbanistiques 1904-1968*, Thèse de doctorat d'architecture soutenue à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, p. 34.

³¹⁰ Bresson Maryse, 2014, op. cit., p.7.

À ce titre, des philosophes comme Hannah Arendt et Cornélius Castoriadis, fervents pourfendeurs de la démocratie représentative ont prôné l'émancipation politique et notamment la réappropriation du pouvoir aux citoyens par la participation, ainsi que ces propos le résument :

*« Il est indispensable de restaurer le sens, la dignité et le crédit de la démocratie, gravement entamés aussi bien par l'écume médiatique et affairiste quotidienne de la pseudo-politique actuelle que, plus profondément, par la nature et le fonctionnement mêmes du régime d'oligarchie libérale. Cela passe par une traduction pratique de l'exigence démocratique, qui consiste non seulement en ce que "les lois soient votées par le peuple, mais que le gouvernement, le fait de trancher sur les grandes questions, soit décidé par la collectivité". Il s'agit donc que la collectivité civique ait la possibilité effective à la fois de légiférer et gouverner, et qu'elle l'exerce. »*³¹¹

Fortement enraciné dans la critique du libéralisme et de son modèle politique monopolisé et verrouillé par l'élite oligarchique, le projet participatif porte donc l'ambition de réduire les inégalités entre la classe dirigeante et le peuple en s'appuyant sur le dessein politique de redonner aux simples citoyens une influence sur les décisions et le fonctionnement du système politique, communément qualifiée d'*empowerment*³¹² par les théoriciens. En d'autres termes, cela consiste à favoriser la mobilisation citoyenne dans la vie de la cité afin de renouveler les acteurs politiques et réinventer les formes démocratiques.³¹³

Le second enjeu de la participation est social³¹⁴,

« Dans la mesure où participer à un collectif peut contribuer à inverser des spirales de désocialisation, l'isolement et de repli, permettre de retisser des liens, enclencher des

³¹¹ Castoriadis Cornélius, 2001, *le projet d'autonomie*, Paris, Michalon, P. 121, cité par G. David in Loncle Patricia, Rouyer Alice, 2004/4, « La participation des usagers : un enjeu de l'action publique locale », *Revue française des affaires sociales*, pp. 133-154, p. 143.

³¹² « Le terme « empowerment », qui signifie littéralement « renforcer ou acquérir du pouvoir », très approximativement traduite par les termes français d'« insertion » ou « autonomisation », (...) Le terme est aujourd'hui au cœur de la rhétorique sur la « participation des pauvres » au développement. » Cité par Calvès Anne-Emmanuèle, 2009/4, « Empowerment » : généalogie d'un concept clé du discours contemporain sur le développement, *Revue Tiers Monde*, N° 200, pp. 735-749, p.741.

³¹³ Bacqué M-C, Mechmache M, Juillet 2013, *Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers ... - Politique de la ville*, Rapport au ministre délégué à la Ville, p.15.

³¹⁴ Cette dimension correspond d'ailleurs à un des axes conceptuels de l'*empowerment*, que nous allons analyser de manière plus exhaustive ensuite.

*dynamiques de mobilisation individuelles et collectives. C'est ce que montre la démarche d'ATD Quart Monde qui développe avec les plus précaires des processus d'apprentissage individuels et collectifs favorisant leur reconnaissance et leur intervention dans le débat public. »*³¹⁵

Dans tous les cas, ces dispositifs participatifs reposent sur l'idéal d'un citoyen libre, motivé et engagé. Or cette vision allégorique de la figure du citoyen relève plus volontiers du fantasme que de la réalité sociale comme le montrent :

*« Les conclusions des recherches empiriques menées par Stéphane Dion, Albert Mabileau, Philippe Warin, Cécile Blatrix, Catherine Neveu, Maurice Blanc et bien d'autres [qui] ont amplement souligné la faible mobilisation sinon l'indifférence massive des publics visés. »*³¹⁶

Par ailleurs, certains dispositifs dits « participatifs » ne sont en réalité que des formes perverses de la participation et relèvent plus d'une logique fonctionnelle d'amélioration de la gestion et de la production de projets que d'une véritable volonté d'émancipation politique.³¹⁷ En effet comme le résume Loïc Blondiaux :

*« Au plan des pratiques politiques, les années quatre-vingt-dix ont également vu renaître le thème de la participation locale, et ce dans un contexte plus général de valorisation des techniques de délibération et de participation démocratiques. L'essor de la communication politique locale, l'usage des moyens électroniques d'information, la pratique intensive des sondages et des questionnaires, la multiplication des permanences mobiles, le recours à une rhétorique de la "transparence" dans le discours des élus locaux témoignent à tout le moins d'une transformation des représentations de l'espace politique local. Sans être dupe de cette démocratie en trompe-l'œil qui se contente le plus souvent de simuler l'écoute, d'amplifier la parole municipale ou de moderniser de très classiques techniques de quadrillage du terrain, ces initiatives sont potentiellement porteuses de normes et de routines nouvelles. »*³¹⁸

³¹⁵ Bacqué M-C, Mechmache M, Juillet 2013, *Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers ... - Politique de la ville*, Rapport au ministre délégué à la Ville, p.15.

³¹⁶ Blondiaux L et al, 1999, « La démocratie locale : mythe et réalités », in CURAPP/CRAPS, 1999, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, PUF, p.7.

³¹⁷ Bresson M, op. cit., p.65.

³¹⁸ Blondiaux L et al, 1999, op. cit., p. 8.

B- La participation : de l'« *empowerment* » à l'instrumentalisation managériale

La gestion des quartiers les plus pauvres, la décentralisation, l'institutionnalisation du débat préalable à un projet, et la nécessité de prendre position sur des questions complexes sont les principaux facteurs repérés à l'origine d'un renouveau de la participation à partir des années 70. La diversité des contextes d'émergence et des champs d'investigation et la variété des formes d'action que la participation peut incarner en fonction des principes philosophiques qu'elle défend et des objectifs qu'elle vise, rendent compte de son instabilité conceptuelle et de son indétermination sémantique qui oscille frénétiquement en fonction de ces nombreux paramètres.

« Parmi ses différentes incarnations contemporaines, la notion de « démocratie participative » connaît un grand succès auprès d'acteurs venus horizons très divers. La popularité de cette idée repose largement sur sa « plasticité sémantique »³¹⁹ qui en fait une sorte de « conglomerat conceptuel »³²⁰, favorisant sa mobilisation dans des contextes différents. Elle est ainsi portée à la fois par la candidate socialiste française lors de l'élection présidentielle de 2007³²¹, l'extrême gauche brésilienne³²² ou bien encore par l'administration du président Obama³²³ aux États-Unis. »³²⁴

À la lumière de la littérature dédiée à la démocratie participative et de ses variantes kaléidoscopiques, il est difficile de réduire ce champ immense et protéiforme à une définition universelle et satisfaisante de la démocratie participative. Ceci est d'ailleurs d'autant plus compliqué que le terme de démocratie participative peut être interchangeable avec des appellations telles que « démocratie locale », « démocratie de proximité » ou « démocratie

³¹⁹ Blondiaux Loïc, 2008, *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Paris, Seuil, p. 25.

³²⁰ Blondiaux Loïc, 2008, op. cit., p. 38.

³²¹ Lors de sa campagne présidentielle, Ségolène Royal avait en effet évoqué le projet de mettre en œuvre des « jurys citoyens », proposition qui avait alors suscité de vives polémiques. Pour une évocation de ce débat, voir : Sintomer Yves, 2007, *Le pouvoir au peuple. Jurys citoyens, tirage au sort et démocratie participative*, Paris, La Découverte, p. 3-18.

³²² Fait référence à l'expérience du budget participatif menée dans la ville brésilienne de Porto Alegre par la municipalité gérée par le Parti des Travailleurs brésilien. Se référer à Gret Marion et Sintomer Yves, 2002, *Porto Alegre, l'espoir d'une meilleure démocratie*, Paris, La Découverte, p. 10-124

³²³ Se reporter à Cypel Sylvain, 4 janvier 2009, La « démocratie participative » selon Barack Obama », *Le Monde*.

³²⁴ Birck Jean-Nicolas, 2010, *Les nouveaux enjeux de la démocratie participative locale. Pratiques et usages de la participation citoyenne à Nancy et au Conseil général de Meurthe-et-Moselle* » Thèse en science politique, soutenue à l'Université de Nancy 2, p. 17.

délibérative » alors qu'elles ne déterminent pas les mêmes réalités participatives³²⁵. En effet, la « démocratie locale » fait plutôt référence à l'échelon local comme base de la démocratie, alors que la « démocratie de proximité » réduit la participation à une logique consultative à l'échelle micro-locale³²⁶. En revanche la « démocratie délibérative » souvent confondue avec la démocratie participative se présente comme une version de celle-ci. Dans un souci de simplification, nous adopterons la définition de Sandrine Rui :

*« Selon un usage générique très répandu, la démocratie participative [sous-entendu] la participation] désigne l'ensemble des procédures, instruments et dispositifs qui favorisent l'implication directe des citoyens au gouvernement des affaires publiques. Budgets participatifs, conseils de quartier et de développement, jurys citoyens, procédures de concertation et de débat public, démarches Agenda 21... des dispositifs variés se trouvent rangés sous cette appellation »*³²⁷

Tout en sachant que cette définition est loin de faire obstacle à toutes les confusions qui règnent entre les différentes formes de participation instituées ou non.

*« Alors que les référendums font appel à l'ensemble des citoyens et peuvent être à leur initiative (référendum d'initiative populaire), les jurys de citoyens font appel à « un échantillon représentatif » de la population, et les comités de ligne représentent les citoyens usagers de services publics. Les comités de quartier sont le plus souvent informatifs ou consultatifs, alors que les budgets participatifs se veulent des procédures de codécision... On mesure la diversité des formes qu'emprunte la participation des citoyens à la vie locale dans les objectifs poursuivis, les acteurs mobilisés, les modalités de recrutement des citoyens, d'organisation du débat, et d'articulation éventuelle des dispositifs de participation avec les sphères de décision. »*³²⁸

Les efforts de catégorisation effectués par certains chercheurs permettent tout de même d'appréhender la participation selon différents angles et d'y voir un peu plus clair.

³²⁵ Polère C, 2007, « Synthèses Millénaire 3 » sur le thème de la démocratie, in Teillet P, 2006, « Démocratiser les politiques territoriales ? Premières observations et bilan provisoire des conseils de développement », Journées d'études à l'IEP de Grenoble, p.9.

³²⁶ Blondiaux Loïc, Sintomer Yves, 2002, « L'impératif délibératif », *Politix*, n°57.

³²⁷ Rui Sandrine, 2013, *Démocratie participative* », in Casillo I avec Barbier R., Blondiaux L., Chateauraynaud F, Fourniau J-M., Lefebvre R., Neveu C et Salles D (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation, <http://www.dicopart.fr/fr/dico/democratie-participative>

³²⁸ Polère C, 2007, op. cit., p.12.

II-2 Les principales modélisations de la participation

Sans rentrer dans le détail des typologies qui permettent de classer l'immense constellation des formes de participation, il est tout de même intéressant de signaler que la plupart s'intéressent à l'intensité de la participation, à l'origine du dispositif et à sa pérennité dans le temps.

A- L'échelle de la participation de Sherry R. Arnstein

La catégorisation des dispositifs en fonction de l'intensité de la participation des citoyens est une des méthodes les plus classiques mais aussi une des plus anciennes et sa parenté revient à Arnstein³²⁹ qui a élaboré, en 1969, une échelle de la participation qui permet de trier les dispositifs en fonction de catégories qu'elle a établies à l'aune de la participation effective du citoyen dans le dispositif.

Tableau 7 : Échelle de la participation de Sherry R. Arnstein

<i>Contrôle citoyen</i> : une communauté locale gère de manière autonome un équipement ou un quartier.	Pouvoir effectif des citoyens
<i>Délégation de pouvoir</i> : le pouvoir central délègue à la communauté locale le pouvoir de décider un programme et de le réaliser.	
<i>Partenariat</i> : la prise de décision se fait au travers d'une négociation entre les pouvoirs publics et les citoyens	
<i>Conciliation</i> : quelques habitants sont admis dans les organes de décision et peuvent avoir une influence sur la réalisation des projets.	Coopération symbolique
<i>Consultation</i> : des enquêtes ou des réunions publiques permettent aux habitants d'exprimer leur opinion sur les changements prévus.	
<i>Information</i> : les citoyens reçoivent une vraie information sur les projets en cours, mais ne peuvent donner leur avis.	
<i>Thérapie</i> : traitement annexe des problèmes rencontrés par les habitants, sans aborder les vrais enjeux	Non-participation
<i>Manipulation</i> : information biaisée utilisée pour « éduquer » les citoyens en leur donnant l'illusion qu'ils sont impliqués dans le processus.	

Source : www.anru.fr/index.php/.../Echelle_de_participation_citoyenne_Sherry_Arnstein.pdf

³²⁹ Arnstein S.R, 1969, "A ladder of citizen participation", *Journal of the American Institute of Planners*, 35 (4), pp. 216-224.

Cette échelle représente les degrés de la participation en fonction de la redistribution du pouvoir en faveur des habitants. En dépit des controverses qui mettent en accusation son instabilité conceptuelle organisée autour de catégories fluctuantes ne faisant référence à aucune forme normative ou juridique, la grille de Sherry R. Arnstein, a le mérite de mesurer à la fois le degré de participation des citoyens, et de suivre leur degré d'implication dans le projet ainsi que de permettre la comparaison de différentes mises en œuvre participatives entre elles. Elle permet donc d'apprécier si le processus participatif est véritablement inscrit dans un projet de démocratie participative ou si au contraire il s'agit d'un outil d'instrumentalisation politique, voire de « *démagogie populiste* »³³⁰.

À la lecture de cette échelle qui se présente sous forme de huit niveaux ascendants renvoyant aux degrés croissants de participation, on constate que le pouvoir tangible des citoyens est très restreint. En effet, on ne peut véritablement parler de participation qu'à partir des trois derniers niveaux du haut de l'échelle (Partenariat, délégation du pouvoir et contrôle citoyen), les autres niveaux (Information, consultation et conciliation) étant pour elle, des simulacres qui serviraient à légitimer les décisions politiques et à étouffer toute protestation citoyenne. De la simple information à destination des acteurs locaux à leur participation active dans le diagnostic des problèmes et des besoins, à la réalisation d'actions et de prises de décisions, en passant par le statut de la simple source d'information, la participation peut recouvrir des modalités plurielles. Cet outil nous sera très utile pour mesurer la dimension participative effective des terrains que nous allons étudier et pour vérifier s'ils résultent réellement d'une dynamique participative. Il nous offre ainsi une grille d'interprétation intéressante pour les confronter. L'article de Sherry R. Arnstein associé au contexte contestataire des événements de mai 68, « *soutient l'idée que la participation sans redistribution du pouvoir est un processus vide de sens et frustrant pour les plus démunis.* »³³¹

Elle « *déplorait surtout la faible portée des dispositifs participatifs utilisés dans les années 1960 – les sondages d'opinion, les assemblées de quartier et les audiences publiques – qui se résumaient à des rituels symboliques.* »³³²

³³⁰ Pour paraphraser Kobi Silva, juin 1995, Entre pédagogie politique et démagogie populiste, In *Mots*, n°43. Acte d'autorité, discours autoritaires, sous la direction de Carmen Pineira et Gabriel Périès pp. 33-50, p.33.

³³¹ Bacqué Marie-Hélène, Gauthier Mario, 2011/1, « Participation, urbanisme et études urbaines. Quatre décennies de débats et d'expériences depuis « A ladder of citizen participation » de S. R. Arnstein » », *Participations*, n° 1, pp. 36-66, p.41.

³³² Bacqué Marie-Hélène, Gauthier Mario, op. cit., p. 37.

Cette échelle est d'ailleurs encore utilisée à l'heure actuelle par les sociologues pour évaluer le degré de pouvoir des citoyens (du symbolique à l'effectif) et caractériser le type de participation.

B- La participation selon le sens de la dynamique

Maintenant si nous étudions les dispositifs en fonction de leur origine et du sens de leur dynamique, trois catégories se distinguent : la dynamique descendante communément appelée *top down* qui procède des instances politiques ou institutionnelles ; la dynamique ascendante ou *bottom up* qui est initiée par un mouvement social ou associatif et enfin il existe des dynamiques hybrides à la fois descendantes et ascendantes qui peuvent être par exemple des projets du type *bottom up* récupérés par les institutions qui les transforment en démarches descendantes.

« La plupart des dispositifs aujourd'hui sont de type descendant. Les dynamiques ascendantes aboutissent presque toujours à l'institutionnalisation de la participation (les Conseils locaux de développement s'appuient par exemple sur les mouvements régionaux qui ont donné naissance aux "Pays"). Quand ce n'est pas le cas, les dynamiques ascendantes doivent, pour produire un effet, trouver une forme de collaboration avec les autorités publiques, collectivités ou instances décentralisées de l'État, ou avec des acteurs ayant une véritable capacité d'action et pouvant concrétiser leurs demandes (associations, collectifs, syndicats...).

Par ailleurs, la durée de vie du dispositif permet aussi de différencier les dispositifs éphémères comme par exemple les jurys citoyens qui disparaissent après avoir rendu leur verdict ou les consultations (référendum, consultation sur des projets urbains...), et les dispositifs pérennes (conseils de quartier, budgets participatifs, organismes communautaires...). »³³³

C- La participation selon le mode de sélection des participants

D'autres modèles de catégorisation font référence au mode de sélection des participants comme la nouvelle typologie proposée par Bacqué, Gret et Sintomer ³³⁴ dans laquelle :

³³³ Polère C, 2007, op. cit., p.14.

³³⁴ Op. cit., p.15.

Il y a en premier lieu les dispositifs les plus anciens qui émanent de la tradition corporatiste et de la réorganisation des groupes paritaires de protection sociale de l'après-guerre, qui se basent sur une représentation de secteurs, de catégories ou de groupes. Ensuite il y a les dispositifs ayant recours à des citoyens organisés en amont sous forme associative, qui eux, s'inspirent du modèle communautaire anglo-saxon. Ils s'appuient sur la participation de groupes ou de minorités rassemblés autour de projets d'émancipation sociale et politique. En France, bien qu'il existe des associations qui se chargent de certaines missions dans des secteurs où l'État fait défaut, elles ne sont pas assimilées au champ de la démocratie participative³³⁵. Enfin les auteurs identifient les dispositifs qui s'adressent aux citoyens engagés et actifs comme les conseils de quartiers, ceux qui émanent du tirage au sort d'un échantillon représentatif de citoyens et enfin ceux qui en appellent à l'ensemble des citoyens comme les élections et les référendums.

En fin de compte, on observe qu'hormis les dispositifs qui s'adressent à l'ensemble des citoyens, tous les autres modèles de participation sont fondés sur le principe de la représentation, ce qui déroge à l'acception communément véhiculée selon laquelle la démocratie participative serait libérée du carcan de la représentativité.

D- La participation sous l'angle des objectifs

Rémi Lefebvre et Magali Nonjon³³⁶ proposent un autre type de distinguo des dispositifs à partir des objectifs qu'ils visent. Ces objectifs sont de 3 ordres : managérial et gestionnaire, social ou politique. Les dispositifs dont l'objectif est gestionnaire et managérial s'adresse à « l'expertise d'usage » des individus dans le but d'améliorer et de moderniser les politiques publiques locales. Il s'agit de rendre l'action publique plus efficace en termes de réponses aux besoins des habitants ou des usagers de services mais aussi en termes d'acceptabilité sociale des changements et aménagements proposés. C'est d'ailleurs ce modèle de la participation comme action publique qui est dominant en France³³⁷.

Quant aux dispositifs reposant sur l'objectif social, ils s'inscrivent le plus souvent dans une politique de développement ciblée vers les catégories de population les plus vulnérables et ils

³³⁵ Ibid.

³³⁶ Lefebvre Rémi, Nonjon Magali, 2003, « La démocratie locale en France : ressorts et usages », *Sciences de la société*, N°60.

³³⁷ Bacqué Marie-Hélène, Gauthier Mario, 2011/1, op. cit., p.46.

utilisent la participation pour réactiver les interactions sociales et toutes les formes de sociabilité permettant de favoriser le lien social dans une perspective plus généraliste en faveur de la cohésion sociale, du « vivre ensemble » et de la paix sociale.

« En France, cet objectif est très répandu, en lien avec la politique de la ville. Sur le plan strictement quantitatif, la plupart des dispositifs participatifs ont été initiés dans les quartiers populaires aujourd'hui en politique de la ville. La participation vient « remobiliser » les habitants, « recréer du lien », créer des espaces d'échange, « inclure les exclus », etc. Derrière ces slogans, il y a deux objectifs malgré tout distincts : restaurer le lien social, et lutter contre l'exclusion (sociale, économique, citoyenne...) en donnant par exemple plus de pouvoir aux individus. » ³³⁸

Cependant comme le souligne Maurice Blanc, le développement de la participation dans les politiques locales répond aussi à une double logique : éthique et pragmatique :

« Elle est une valeur éthique lorsqu'on l'associe à fonctionnement démocratique et exercice concret de la citoyenneté. Elle a une visée pragmatique lorsque, dans un souci de bonne gestion, on cherche à identifier les besoins des habitants pris comme des « clients » ou des usagers » ³³⁹

C'est pourquoi la plupart des procédures participatives mises en œuvre dans le cadre de la politique de la ville par les élus, répondent plus à une logique pragmatique qu'à une logique éthique.

Enfin l'objectif politique n'est pas des moindres dans la mesure où il en comprend plusieurs sous-jacents : le premier est d'ordre éthique comme nous venons de le voir et il vise à éduquer les individus à la citoyenneté et à les sensibiliser aux enjeux politiques afin qu'ils deviennent des citoyens éclairés et engagés. Le second a pour objet de restituer la crédibilité des politiques et de retisser un lien de confiance entre les élus et les administrés. Ces derniers entendent redynamiser les rouages de la démocratie par l'introduction du modèle délibératif et la reconnaissance du droit des habitants à participer directement à l'élaboration de

³³⁸ Polère C, 2007, op.cit., p.16.

³³⁹ CURAPP/CRAPS, 1999, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, PUF, 1999, 424 pp, p. 183.

décisions. Toutefois les formes participatives à la française relèvent plus souvent de l'information ou d'une concertation que d'une véritable participation à la décision et l'objectif politique d'*empowerment* des habitants ou des usagers est quelque peu galvaudé par une réinterprétation néolibérale de l'*empowerment* à la française qui est somme toute contradictoire avec la véritable émancipation politique.

Dans ce sens,

*« Marie Hélène Bacqué et Carole Biewener soulignent que l'importation du concept en France est de fait, liée aux valeurs du marché et à un recentrage néolibéral de la participation sur la notion d'insertion, fondée sur des projets dont elles dénoncent le côté illusoire, à travers l'appel à la responsabilité individuelle des bénéficiaires (Bacqué, Biewener, 2013). »*³⁴⁰

E- Une typologie synthétique et historique de la participation

La conception participative est donc loin d'être univoque et stable, elle peut revêtir différentes formes d'action selon la philosophie qu'elle incarne, le champ d'investigation dans lequel elle opère et les objectifs qu'elle vise. Pour conclure, la taxinomie proposée par Maryse Bresson nous paraît tout à fait intéressante dans la mesure où d'une certaine manière elle fait la synthèse des précédentes catégorisations. En effet, elle identifie trois modèles idéaltypiques où se distinguent pour chacun d'eux, l'échelle d'action, les acteurs bénéficiaires de la redistribution du pouvoir, le niveau de partage effectif du pouvoir et les restrictions et conséquences perverses. Ainsi :

*« La participation comme action publique se présente comme une injonction à mettre en œuvre des projets décidés par les pouvoirs élus et la puissance publique ; la participation comme action collective se réfère aux luttes urbaines des années 1960-1970 et à l'émergence de mouvements sociaux spontanés, autonomes ; enfin la participation comme mobilisation est fondée sur l'idée de coproduction de projets entre les décideurs, les professionnels et les « gens d'en bas » mais, avec une impulsion donnée par les premiers, et une ambition limitée à la proximité voire, à l'individu. Au croisement de ces modèles, les glissements de sens du concept s'éclairent aussi à l'aune des progrès de la doctrine et des politiques néolibérales. »*³⁴¹

³⁴⁰ Bacqué Marie-Hélène, Gauthier Mario, 2011/1, op. cit., p.45.

³⁴¹ Bresson Maryse, « La participation : un concept constamment réinventé », *Socio-logos*, p. 1.

Cette modélisation de la participation permet donc d'appréhender la diversité des formes d'action qu'elle peut incarner et d'en approcher l'évolution de la définition d'un point de vue historique. Ainsi elle permet de voir si la participation relève réellement d'un projet d'émancipation politique qui s'inscrit dans une démarche démocratique de renforcement des droits des populations les plus en marge (*empowerment*), à l'image des premières vagues d'actions collectives urbaines, ou si elle s'apparente à une forme de mobilisation collective «sauvage » qui peut être « domestiquée » et récupérée par le pouvoir en place³⁴² ou bien encore si elle est soumise à une vision « *consumentiste* » qui travestit la participation en un outil de gestion managérial au service de la modernisation de l'action publique. Dans ce sens, ces approches se distinguent :

*« L'une est managériale et instrumentale par définition, sans implication en termes de partage du pouvoir ou du contrôle ; l'autre vise à accroître la liberté et comprend une activation personnelle et politique. Cette dernière entend amener un changement direct dans la vie des individus au moins d'une action aussi bien collective qu'individuelle [...]. Alors que la logique de l'approche démocratique introduit des services "au service des usagers", l'approche consomériste est compatible avec le maintien de services et de politiques déterminés par la vision des metteurs en œuvre. Alors que l'approche démocratique est explicitement politique (et peut de ce fait donner lieu à des critiques), l'approche consomériste peut se développer sans lien avec une idéologie ou une philosophie plus large. »*³⁴³

Enfin l'intérêt d'activer une dynamique participative réside principalement, au départ, dans la prise de décisions relatives à des problématiques qui suscitent des controverses et des débats dans le but d'atteindre un consensus ou une acceptabilité sociale qui légitime les orientations politiques. Toute décision serait ainsi justifiée et considérée comme démocratique à travers le processus participatif de consécration citoyenne. Ainsi le précise Loïc Blondiaux,

« Réfléchir à la participation citoyenne invite à sortir du mythe de l'intérêt général à la française qui serait toujours du côté de l'État, de l'administration, et à le repenser comme une

³⁴² L'institutionnalisation de la mobilisation collective canalise les contestations. Se référer à Blatrix Cécile, Premier trimestre 2002, « Devoir débattre. Les effets de l'institutionnalisation de la participation sur les formes de l'action collective », *Politix*, vol. 15, n°57, Démocratie et délibération. pp. 79-102.

³⁴³ Beresford P, 2002, « User involvement in Research and Evaluation : Liberation or Regulation ? », *Social policy and society*, 1-2, P. 95-105, p. 98 in Loncle Patricia, Rouyer Alice, 2004/4, « La participation des usagers : un enjeu de l'action publique locale », *Revue française des affaires sociales*, pp. 133-154, p. 144.

*construction collective un processus dans lequel on n'a pas affaire à un seul intérêt général a priori mais à de multiples définitions de l'intérêt général qui se confrontent pour aboutir à un intérêt général reconnu par chacun. »*³⁴⁴

Il nuance toutefois ses propos en évoquant le risque d'instrumentalisation de la participation à des intérêts particuliers³⁴⁵.

De même, si l'intention affichée par la participation citoyenne est d'ouvrir certaines décisions politiques au débat populaire, des chercheurs comme Patrick Sadivan³⁴⁶ expriment tout de même un bémol quant à l'euphorie démocratique des dynamiques participatives et se demandent si ce regain de démocratie ne dissimule pas en fait une stratégie de pacification sociale et de relégitimation du pouvoir des élus. Si tel est le cas il s'agit d'une injonction paradoxale qui tire les élus entre la volonté d'abolir la distanciation qui les sépare des citoyens et la peur de perdre leur position dominante vis-à-vis de la décision et de l'expertise ; qu'ils estiment manifestement supérieure à celle du simple citoyen pour la gestion des affaires publiques.

Cette distinction entre la participation comme pierre angulaire de l'émancipation politique populaire et la participation comme outil de gestion néolibérale des affaires publiques s'illustre dans le clivage des recherches.

II-3 La participation en question, un vaste « fourre-tout » hétérogène

Sans rentrer dans le détail des recherches sur la participation qui foisonnent et nécessiteraient un travail d'investigation à part entière, on peut tout de même signaler qu'elles dépassent maintenant largement le champ des sciences politiques et qu'elles recoupent un large spectre de disciplines, pour lesquelles les questionnements s'empilent, s'entrecroisent, recouvrent des angles d'analyse divers et poursuivent des objectifs pluriels. À

³⁴⁴ Propos de Loïc Blondiaux recueillis par Claire Legros, 30 mars 2017, Démocratie participative : « Les villes sont devenues les lieux de l'innovation politique », *Le Monde*.

https://www.lemonde.fr/smart-cities/article/2017/03/30/democratie-participative-les-villes-sont-devenues-les-lieux-de-l-innovation-politique_5103329_4811534.html

³⁴⁵ Ibid.

³⁴⁶ Sadivan Patrick, 2008/2, « Démocratie participative et conflit », *Revue de métaphysique et de morale*, n° 58, pp. 177-189.

ce titre l'article de Blondiaux et Fourniau intitulé « Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ? » comporte l'intérêt majeur de nous éclairer sur les recherches abordant la participation en proposant une synthèse des principaux thèmes abordés dans ces différentes recherches. Ils identifient notamment :

« Huit terrains de discussion et de controverse, huit enjeux rendant nécessaire d'établir des passerelles entre ces différents pans de la recherche (...) Ces huit questions désignent les processus sociaux qui sont les véritables objets de la littérature sur la participation. » ³⁴⁷

Les auteurs repèrent en premier lieu les études de l'impact des processus participatifs sur les décisions de l'action publique. Dans ce domaine, Behrer³⁴⁸ excelle par exemple à relativiser l'*empowerment* ou pouvoir de décision effectif des acteurs, de même que de Barbier et Larrue³⁴⁹ mettent en relief la faible influence de la participation des citoyens sur les problématiques environnementales. L'étude des conséquences de la participation sur les individus représente une interrogation fondamentale de Sintomer tandis que l'évaluation de la participation sur les logiques sociales revient à Monnoyer-Smith³⁵⁰. Quant aux problématiques sur le renforcement des pouvoirs des acteurs et leur capacité à contester, elles ont été largement mobilisées par Neveu ; de même que l'étude des conflits et des corrélations entre les mouvements sociaux et les dispositifs³⁵¹. Pestre, Neveu, Monnoyer-Smith pour ne nommer que quelques-uns se sont également emparés de la question des effets du dispositif participatif lui-même tandis que Barbier et Larrue, Bacqué et Gauthier se sont penchés sur l'institutionnalisation de la participation et les incidences de sa normalisation. Le processus de professionnalisation de la participation a également particulièrement retenu l'attention de Bacqué et Gauthier. Ils ont d'ailleurs été aussi parties prenantes dans les interrogations sur l'expertise et les savoirs d'usage qualifiés d' « expertise profane » par

³⁴⁷ Blondiaux Loïc et Fourniau Jean-Michel, 2011/1, « Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ? », *Participations*, n°1, pp. 8-35, p. 12.

³⁴⁸ Bherer Laurence, 2008. *La démocratie participative peut-elle fonctionner ?* Collectif des professeurs de science politique de l'UdeM. La politique en questions. Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

³⁴⁹ Barbier Rémi et Larrue Corinne, 2011, « Démocratie environnementale et territoires : un bilan d'étape », *Participations*, n°1, pp.67-103.

³⁵⁰ Monnoyer-Smith Laurence, Wojcik Stéphanie, 2014/1, « La participation politique en ligne, vers un renouvellement des problématiques ? », *Participations*, n° 8, pp. 5-29.

³⁵¹ Neveu Catherine, 2011/1, « Démocratie participative et mouvements sociaux : entre domestication et ensauvagement ? », *Participations*, n° 1, pp. 186-209.

Callon, Lascoumes et Barthe ³⁵². D'une manière plus globale Blondiaux et Fourniau constatent que la sphère des recherches sur la participation citoyenne est structurée par un clivage ancien qui se schématise ainsi :

« Certaines recherches refusent tout rapport explicite au politique et font de la participation un instrument de modernisation de la gestion publique, de gouvernance de l'action publique. D'autres, au contraire, se positionnent clairement du côté de la critique sociale et s'intéressent aux phénomènes participatifs en raison de leur contribution à la lutte contre les injustices sociales et pour l'égalité, de leur potentiel d'émancipation et de transformation sociale et politique. D'autres chercheurs, enfin, assument une certaine proximité avec le pouvoir de décision, leur contribution au gouvernement des sociétés contemporaines, et situent plutôt l'enjeu prioritaire des dispositifs participatifs dans leur capacité à légitimer la décision et à améliorer l'ordre social en le démocratisant. » ³⁵³

Finalement la participation demeure un concept difficile à cerner et impossible à définir de manière univoque en raison de sa polysémie, de son caractère multidimensionnel et instable. En effet, si la participation se présente sous la forme d'un éventail d'outils de communication et de traduction de l'information ainsi que de méthodes de recueil de la parole « profane », elle relève aussi d'un processus modelé sur la méthodologie de projet qui se construit dans le temps et s'articule avec les différents acteurs selon les modalités contextuelles. Génératrice d'ambiguïtés et de contradictions de par son indétermination sémantique, la participation a tout de même l'avantage de permettre des approches plurielles qui n'entravent pas sa diffusion à l'ensemble des secteurs de la société, ainsi que le montrent la pluralité de ses terrains d'expérimentation et la diversité des formes de dispositifs qui peuvent être mis en œuvre. Néanmoins au-delà du consensus apparent, des divergences fondamentales persistent quant à la portée et au sens accordés aux démarches participatives. Est-il question de remettre en cause la démocratie représentative ? Ou bien de la soutenir ? Qui est à l'initiative du processus et qui détient le pouvoir de décision ? Quel est le véritable

³⁵² Durand Claude, Callon Michel, Lascoumes Pierre, Barthe Yannick, 2002, « Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique. », *Revue française de sociologie*, 43-4. Actualités wébériennes : perspectives d'analyses et principes de traduction, pp. 782-784.

³⁵³ Blondiaux L, Fourniau J-M, 2011, « Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ? », in Blondiaux L. et al (Dir.), *Démocratie et participation : un état des savoirs, Participations*, n°1, De Boeck, Bruxelles, p. 16.

but recherché ? La paix sociale ou bien la justice et le changement social ? ³⁵⁴ Ce sont autant de questions qui permettent d'évaluer les processus participatifs en termes de changement. D'ailleurs, afin de comprendre les différents enjeux qui se jouent dans la participation, nous allons nous intéresser aux conditions de son émergence dans les politiques publiques et dans le champ particulier de l'aménagement du territoire et de l'habitat collectif.

III- La participation au prisme de l'urbanisme et de l'architecture de l'habitat collectif

L'urbanisme et l'architecture urbaine représentent les terrains de prédilection des pratiques participatives. Toutefois s'il est vrai que la participation constitue un thème récurrent dans le champ de l'urbanisme et du développement territorial, elle n'en demeure pas moins équivoque et complexe à appréhender sur le plan pratique et théorique.

III-1 L'urbanisme : une science hétéromorphe en construction qui se nourrit des sciences sociales

Si « son émergence est liée non seulement à la reconnaissance des dimensions artistique, technique et scientifique de l'urbanisme, mais également à la reconnaissance de son statut d'activité politique (Hall, 2002) »³⁵⁵, l'urbanisme s'est aussi construit progressivement comme une science protéiforme, forgée sur la critique de l'aménagement urbain et de ses méthodes. D'après Françoise Choay,

« Vers la fin du XIXe siècle, l'expansion de la société industrielle donne naissance à une discipline qui se distingue des arts urbains antérieurs par son caractère réflexif et critique et par sa prétention scientifique. » ³⁵⁶

³⁵⁴ Bacqué M-C, Mechmache M, Juillet 2013, *Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers ... - Politique de la ville*, Rapport au ministre délégué à la Ville, p.13

³⁵⁵ Hall P, 2002, *Cities of tomorrow*, 3rd ed., Blackwell Publishing, Oxford cité in Roderick J. Lawrence, Katia Horber-Papazian et al, Novembre 2009, Rapport final: *Informer, consulter, concerter, codécider pour aménager. Dispositifs de partage des informations et des connaissances pour les processus d'aménagement concerté* (DPICPAC), p.80.

³⁵⁶ Choay F, 1965, *L'urbanisme, utopies et réalités. Une anthologie*, Paris, Seuil, citée in Merlin Pierre, 2009, *Essai de définition de l'urbanisme, dans L'urbanisme*. Paris, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », pp. 3-4, <https://www.cairn.info/l-urbanisme--9782130573920-page-3.htm>

L'urbanisme est une discipline récente qui s'est progressivement instaurée de par le monde pour répondre aux nouvelles exigences du modèle de société industrielle et notamment tenter d'apporter des solutions aux phénomènes néfastes de l'urbanisation galopante voire anarchique des villes. En dépit de sa professionnalisation, de par son institutionnalisation récente, son ancrage dans de nombreuses disciplines et la complexité et la volatilité de ses objets d'investigation, elle peut être considérée comme une science toujours en construction.

*« L'urbanisme est également une discipline en débat. Certes, son invention est récente - elle date de la fin du XIXe siècle (Cerdà, 1867 ; Sitte, 1889) - mais son jeune âge ne préjuge en rien de son extension, puisqu'il a fallu en ce XXe siècle construire des villes de plus en plus grandes et de plus en plus nombreuses tout en reconditionnant les quartiers existants (Giovannonni, 1931). C'est donc une invention récente et très utilisée, mais qui est apparue alors que la plupart des disciplines scientifiques étaient déjà établies sur des champs plus ou moins précis : le débat sur l'urbanisme débute là ... »*³⁵⁷

Le caractère approximatif et indéterminé de la définition de F. Choay rend alors compte de la difficulté de circonscrire un champ d'étude qui condense autant de disciplines et de thématiques. Comme l'urbanisme recèle une richesse sémantique qui peut se traduire en obstacles à la compréhension, nous adopterons la formulation plus exhaustive du « Grand Dictionnaire encyclopédique Larousse » (1982-1985) qui le définit comme « *l'art d'aménager et d'organiser les agglomérations humaines* » et, de façon plus précise comme « *l'art de disposer l'espace urbain ou rural au sens le plus large (bâtiments d'habitation, de travail, de loisirs, réseaux de circulation et d'échanges) pour obtenir son meilleur fonctionnement et améliorer les rapports sociaux* ». ³⁵⁸

³⁵⁷ Badariotti D, Pairet L, Villette J-P, Woehl B et Conesa A, 2015, « L'urbanisme en question », *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement*, p. 1.

<http://journals.openedition.org/tem/3192>

³⁵⁸ Merlin P, 2009, *Essai de définition de l'urbanisme* », dans *L'urbanisme*, Paris, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », p. 3-4.

<https://www.cairn.info/l-urbanisme--9782130573920-page-3.htm>

Formulation multidimensionnelle qui fait écho à la définition de Daniel Pinson, selon laquelle, « *l'urbanisme est une discipline récente qu'on peut concevoir comme une architecture à grande échelle* »³⁵⁹.

Nous pourrions d'ailleurs ajouter à la formulation de Pierre Merlin « tout en préservant l'environnement »³⁶⁰ qui relève d'un euphémisme dans la mesure où l'urbanisme a d'abord pris corps dans les prises de conscience écologiques de sociologues largement représentés par l'École américaine de Chicago, puis de celles des urbanistes-architectes critiques du mode de production capitaliste dans son ensemble mais plus particulièrement sensibles aux problèmes d'injustice sociale, inhérente au logement et à la paupérisation des plus faibles puis aux injonctions à prendre en compte les paramètres du développement durable³⁶¹. Bon nombre de ces urbanistes-architectes ont appartenu ou gravité autour du groupe dissident du

³⁵⁹ Pinson Daniel, « De l'anthropologie pour l'architecture et l'urbanisme ? », Postface à l'ouvrage Villanova Roselyne, (dir.), 2007, *Conjuguer la ville, Architecture, Anthropologie, Pédagogie*, L'harmattan, pp. 301-323, Note de bas de page 2, p. 301.

³⁶⁰ « *L'École de Chicago est une sociologie urbaine qui a entrepris une série impressionnante d'études sur les problèmes auxquels la ville de Chicago était alors confrontée du fait de sa très forte croissance (5 000 habitants en 1840, 1 million en 1890). Mais elle a surtout consacré nombre de ses travaux à un problème politique et social majeur, qui concernait alors toutes les grandes villes américaines et débordait le seul cadre d'une sociologie de la ville : celui de l'immigration et de l'assimilation des millions d'immigrants à la société américaine. La sociologie urbaine voit la ville comme un agencement de populations d'origines différentes dans un même milieu et un même système d'activités. (...)*

Cette sociologie urbaine, dont l'ouvrage de synthèse, The City, publié en 1925 par Ernest Burgess, Roderick Mc Kenzie et Robert. Park s'intéresse à la répartition des groupes sociaux dans l'espace et modélise les transformations urbaines qui accompagnent les vagues d'immigration. L'inspiration est issue des concepts de l'écologie végétale (domination, compétition, conflit, ségrégation, invasion, regroupement, succession, accommodation, symbiose...), ce qui justifie le terme d'écologie urbaine qui qualifie l'École de Chicago. Cette écologie urbaine est aussi une écologie de la mobilité.»

<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/ecole-de-chicago>

³⁶¹ « *Au cours des années 1970, la dimension écologique s'est rajoutée à cet édifice structural, engendrant alors la problématique du développement durable. Du coup, ce dernier s'inscrit, de fait, dans le même cadre systémique comme étant un concept plurivalent qui s'organise autour du triptyque : environnement, économie et société. Passet (1979) s'appuie sur trois sphères emboîtées d'inégale importance pour l'expliquer : la biosphère, l'humain, et l'économique. Le développement durable devient ainsi l'adaptation écologique d'un système social total composé de sous-systèmes ou instances, qui sont relativement autonomes et soutenables. Face aux différentes instances économique, politique, sociale, culturelle et religieuse... on ajoute une instance écologique.* », In Ballet Jérôme, Dubois Jean-Luc, et Mathieu François-Régis, 2011, La soutenabilité sociale du développement durable : de l'omission à l'émergence, *Mondes en développement*, vol. 156, n° 4, pp. 89-110, p. 100.

Team X³⁶², formé à la suite des CIAM³⁶³ des années 50, pour protester contre les principes rationnels et impersonnels de l'architecture Moderne et proposer au contraire une réhabilitation de la dimension humaine dans la construction de la ville et de l'habitat. Dans ce sens, l'enrichissement des compétences et l'évolution des pratiques de l'architecte-urbaniste se sont construites directement en lien avec les apports des sciences humaines et plus précisément avec ceux de la sociologie³⁶⁴ et l'anthropologie urbaines³⁶⁵, dont les frontières avec d'autres disciplines comme la géographie sociale sont poreuses et difficiles à délimiter. Grâce à la capitalisation des savoirs et à leurs techniques de recueil des informations et d'analyse, les sciences sociales ont permis aux architectes urbanistes d'accéder à la compréhension de la réalité sociale des habitants et des usagers en termes de besoins, d'attentes et de pratiques et finalement de les impliquer directement dans le processus de conception. Portée à la fois sur l'histoire des transformations urbaines et sur l'analyse de l'expérience quotidienne des habitants ou des citoyens, la sociologie urbaine s'intéresse à des problématiques aussi vastes qu'hétéroclites. Pour donner quelques exemples, nous pouvons citer la ségrégation sociale et ethnique³⁶⁶, la mobilité résidentielle, la production de l'espace et ses acteurs³⁶⁷, les représentations et usages de l'espace urbain, les modalités de l'appartenance et les stratégies identitaires, les conflits et les mobilisations citoyennes³⁶⁸, l'ordre public, la sécurité, la vulnérabilité et le développement durable. Ainsi l'anthropologie urbaine rompue aux méthodes ethnologiques permet d'appréhender comment les

³⁶² Team X ou encore Team Ten qui signifie « l'équipe dix » est un groupe d'architectes issus du mouvement moderne ayant contribué à repenser l'architecture et l'urbanisme en rupture avec les conceptions rationalistes de leurs prédécesseurs, dans les années 1960 et 1970. Parmi eux, le néerlandais Jaap Bakema, le grec travaillant en France Georges Candilis, l'italien Giancarlo De Carlo, le néerlandais Aldo van Eyck, les anglais Alison et Peter Smithson, et Shadrach Woods, né aux États-Unis et travaillant en France.

³⁶³ Les Congrès international d'architecture moderne (C.I.A.M.) sont nés du besoin de promouvoir une architecture et un urbanisme fonctionnels. La première rencontre eut lieu en 1928, à La Sarraz (Suisse), et Le Corbusier y joua un rôle important. Le dernier congrès "officiel" des CIAM, le 10e du nom, eut lieu à Dubrovnik en 1956. Mais c'est en 1959, à Otterlo, aux Pays-Bas, que certains membres décidèrent de mettre fin à ces congrès. Certains d'entre eux ont poursuivi les réunions sous la dénomination Team 10.

³⁶⁴ Récemment élargie en « Sociologie de l'urbain et des territoires » selon l'intitulé du réseau thématique de l'Association française de sociologie (AFS).

³⁶⁵ Pinson Daniel, op. cit., p. 302.

³⁶⁶ Maurin Éric, 2004, *Le ghetto français. Enquête sur le séparatisme social*, Paris, éditions du Seuil, collection Lien social et politiques ; Pan Ké Shon, Jean-Louis, 2009, Ségrégation ethnique et ségrégation sociale en quartiers sensibles. L'apport des mobilités résidentielles, *Revue française de sociologie*, vol. 50, no. 3, pp. 451-487.

³⁶⁷ Lefebvre Henri, 1974, « La production de l'espace », *L'Homme et la société*, N° 31-32, Sociologie de la connaissance marxisme et anthropologie. pp. 15-32.

www.persee.fr/doc/homso_0018-4306_1974_num_31_1_1855

³⁶⁸ Abondamment analysées dans les écrits d'Alain Touraine ainsi que dans ceux de Manuel Castells.

transformations urbaines engendrent tout à la fois changements, permanences et retours aux traditions.

L'urbanisme s'assortit donc,

« À l'art (et à l'architecture qui conçoit les bâtiments harmonieux), à l'économie, à la sociologie (la " commodité " et les relations entre les hommes), à l'histoire (le temps), à la géographie (l'espace urbain et rural), au droit (les règles de contrôle de l'utilisation du sol), à l'ingénierie (les réseaux et les techniques de construction). Bref, c'est un champ d'action, pluridisciplinaire par essence, qui vise à créer dans le temps une disposition ordonnée de l'espace en recherchant harmonie, bien-être et économie. »³⁶⁹

Pour conclure les propos de Rabinovich s'y prêtent parfaitement :

« L'approche de la complexité urbaine est en constante évolution et le renouvellement des méthodes d'intervention constitue un enjeu majeur. L'échec de plus en plus fréquent des instruments traditionnels de l'urbanisme : planification urbaine, projets urbains, aménagement et gestion du territoire –au niveau local, régional et national- a obligé une partie importante des pouvoirs publics et des professionnels urbains à "penser et faire" la ville sur de nouvelles bases. Ils estiment qu'il est désormais prioritaire de contrecarrer les effets négatifs du processus accéléré d'urbanisation en proposant de nouvelles approches conceptuelles et des modes d'intervention innovants (Bolay, Pedrazzini, Rabinovich, 2000). Désormais, l'urbanisme est considéré non seulement comme une pratique de transformation des territoires urbains relevant d'une dimension technique mais également comme un processus politique. »³⁷⁰

Autrement dit la planification urbaine, basée sur une prise de décision centralisée et monopolisée par les experts et technocrates aménageurs, a évolué vers un « *management stratégique urbain* »³⁷¹. L'avènement du management stratégique urbain qui a pour défi de réintroduire les dimensions sociale, culturelle et politique locales dans la construction des espaces urbains, a généré de nouveaux modèles d'action. Modèles d'action qui incluent les citoyens dans le but d'une part, de faire face à la complexité urbaine contemporaine en

³⁶⁹ Merlin Pierre, 2009, *Essai de définition de l'urbanisme*, dans *L'urbanisme*, Paris, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », p. 3-4.

³⁷⁰ Rabinovich Adriana, « Projet urbain : entre innovation et tradition dans l'action urbaine », Communication, p.1.

³⁷¹ Ibid.

mobilisant le savoir ordinaire de l'habitant, de l'utilisateur, pour d'autre part, désamorcer les controverses éventuelles et le blocage des projets et enfin permettre au concept de développement durable de véritablement se déployer avec l'aide de la population. Dans ce sens l'inclusion voire l'implication des habitants dans les projets urbanistiques et notamment dans les questions environnementales et écologiques vise aussi à activer un processus de sensibilisation et d'apprentissage à la citoyenneté et au développement durable. Afin de bien comprendre les modalités d'ancrage du processus participatif dans l'urbanisme et l'architecture, il convient de revenir sur ses conditions d'émergence.

III-2 Les conditions d'émergence de la participation dans l'urbanisme et l'architecture urbaine

Les grandes politiques sectorielles de la France ont été mises en œuvre progressivement sur le modèle de l'instruction publique³⁷², c'est-à-dire centralisées à partir de Paris, élaborées sur les principes technocratiques et rationnels de la pensée Moderne, avec la volonté affichée d'éradiquer les spécificités locales³⁷³. La politique d'aménagement du territoire et de développement des infrastructures de communication, de développement urbain et de déploiement des services publics n'a pas échappé à la règle et s'est établie sur les mêmes principes rationalistes et sans différenciation territoriale.

*« C'est au cours des années d'après-guerre (1950-1960) que les pratiques planificatrices se structurent véritablement avec le modèle de la planification rationnelle globale, qui mène au master plan et au plan global, conduisant à aménager le territoire à ses différentes échelles. En France, cette période est caractérisée par un interventionnisme et un centralisme étatique qui produit de grandes opérations d'aménagement, dont la production des grands ensembles. (...) C'est précisément la contestation de ce pouvoir centralisé, des formes d'urbanisme ainsi produites et des inégalités spatiales, qui sera, de part et d'autre de l'Atlantique, à l'origine de la montée des mouvements urbains et des revendications locales. »*³⁷⁴

³⁷² Que nous avons longuement exploré dans la partie précédente.

³⁷³ Idem.

³⁷⁴ Bacqué Marie-Hélène, Gauthier Mario, 2011, « Participation, urbanisme et études urbaines. Quatre décennies de débats et d'expériences depuis « A ladder of citizen participation » de S. R. Arnstein » », *Participations*, n° 1, pp. 36-66, p. 40-41.

L'émergence de la participation dans l'urbanisme et l'architecture urbaine émanent des luttes urbaines et de la contestation de la politique verticale, qui donneront lieu à la remise en question des politiques sectorielles centralisées et des pratiques professionnelles des architectes urbanistes qui contribueront à favoriser l'institutionnalisation progressive de ce nouveau mode d'action.

A- Les contestations urbaines et la remise en cause du pouvoir central à l'origine de la participation

Au départ, ce sont les crises urbaines de l'après-guerre qui ont ancré la participation des citoyens dans le champ de l'urbanisme et de l'architecture en se cristallisant autour de 2 phénomènes sociaux majeurs, à savoir l'urgence sociale de promouvoir le développement des populations les plus démunies et celle de réfléchir à des moyens innovants et peu coûteux de les loger dignement. Ainsi que le fait valoir l'exemple emblématique des mouvements coopératifs des Castors qui, dans les années 50, ont généré des opérations d'auto-constructions participatives de logements pour répondre à la pénurie d'après-guerre.

À la seconde moitié du XXe siècle, la contestation du pouvoir centralisé jacobin, s'enracine durablement et se formalise au travers des critiques à l'égard des modes de planification, d'intervention et de gestion des espaces urbains. Dans l'antichambre du pouvoir, ces modes opératoires technocratiques, assujettis au modèle fonctionnaliste de l'architecture Moderne fabriquent des espaces monofonctionnels, entièrement voués à l'automobile, complètement déshumanisés, déshumanisant et porteur d'un imaginaire d'insécurité. Ainsi illustrent le modèle des cités dortoirs comme les grands ensembles de nombreuses villes nouvelles qui ont poussé comme des champignons pour répondre à la crise de logement dont la période de reconstruction n'a pas eu raison³⁷⁵.

*« Cités dortoirs, elles sont en général construites sur des terrains agricoles ou maraîchers, en périphérie, faute de réserves foncières ; la rapidité de leur édification et la complexité des modes de financement expliquent l'absence d'équipements collectifs, à l'exception des écoles primaires ; ceux-ci suivent tardivement, ainsi que les moyens de transports en commun, ce dont se plaignent les banlieusards. »*³⁷⁶

³⁷⁵ Fourcaut Annie, 1er juillet 2007, « Les banlieues populaires ont aussi une histoire », *Revue Projet*, www.revue-projet.com › Questions en débat › Banlieues, cités dans la cité.

³⁷⁶ Fourcaut Annie, op. cit.

Caractérisé par la dégradation des conditions sociales et économiques concomitantes à l'explosion du chômage de masse et à la concentration de la pauvreté, ce modèle d'urbanisation, dénué d'espaces de rencontre, souvent désertifié en journée, favorise l'appauvrissement des échanges sociaux et le délitement des formes traditionnelles d'organisation. Producteurs de nuisances sociales identifiables au travers des problèmes de ségrégations et d'inégalités spatiales, ces ensembles seront à l'origine de l'émergence des luttes urbaines et des revendications locales dans les années 60-70.

« Fort de ces mobilisations, une série d'initiatives émerge autour d'une réflexion critique de la production de masse du logement qui au « nom de l'urgence » (Dufaux A, 1993) a organisé la normalisation et la standardisation du paysage résidentiel français (Castells M, 1972). Porté par les nouvelles classes moyennes urbaines, des « aventuriers du quotidien » (Bidou C, 1984) s'inscrivent dans une critique de « la vie quotidienne » aliénée (Lefebvre H, 1968) qu'ils souhaitent transformer par une intervention sur le « cadre de vie ». Il s'agira de « changer la vie » en revendiquant une approche qualitative du quotidien par l'investissement du local comme échelle pertinente de l'action. » ³⁷⁷

Les revendications des contestations urbaines ne sont pas seulement d'ordre social et spatial mais aussi politique. Depuis les années 60, dans le sillage des mouvements contestataires et des luttes urbaines de Mai 68, le mode de gouvernance hiérarchique descendant, promu par la démocratie représentative, peine à conserver sa légitimité ³⁷⁸. Les insatisfactions et les critiques des citoyens à l'égard du pouvoir et des politiques se multiplient et la flambée de l'abstentionnisme et de la désaffiliation politique sont symptomatiques de ce phénomène de perte de confiance vis-à-vis des décideurs ³⁷⁹. Rosanvallon constate ainsi que :

« Trois éléments essentiels au bon fonctionnement d'une démocratie sont aujourd'hui en crise : la dimension représentative, la confiance liant les gouvernants et les gouvernés, et la légitimité des décisions prises par ceux qui ont le pouvoir. » ³⁸⁰

³⁷⁷ D'Orazio Anne, 6-8 juin 2012, « L'habitat participatif, entre innovation et recyclage. Regard sur des expériences alternatives « ordinaires » », [Communication], p. 6.

http://base.socioeco.org/docs/_index59.pdf

³⁷⁸ Worms Jean-Pierre, 2005/2, « Crise de légitimité des élites gouvernementales et politiques françaises, et conditions d'une refondation de la république », *Revue du MAUSS*, n° 26, pp. 105-120.

³⁷⁹ Worms Jean-Pierre, op. cit.

³⁸⁰ Propos de Rosanvallon Pierre, recueillis par Thomas Wieder, 14.07.2016, « Créer un sentiment de démocratie permanente, de démocratie continue », *Le Monde*.

D'ailleurs, les injonctions paradoxales, les défaillances des pouvoirs publics à communiquer l'information et à faire preuve de pédagogie pour faire accepter certains projets nourrissent l'incompréhension et le mécontentement des citoyens à l'égard de certaines décisions qui touchent généralement le cadre environnemental, l'habitat ou les infrastructures publiques. Ainsi l'illustre l'exemple de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes installée durant des années en protestation d'un projet d'aéroport sur un espace naturel particulièrement préservé, qui n'a pas manqué de marquer tous les esprits.

Alors que les citoyens ou usagers habitants perçoivent certaines décisions comme opaques voire antidémocratiques, les dérives engendrées par l'exercice du pouvoir attisent encore la méfiance qu'ils éprouvent envers la classe politique. Si bien que, de plus en plus, les champs de la politique et de l'aménagement, interrogent le principe d'intérêt général.

Or,

« C'est en principe ce dernier qui légitime l'action publique et vers lequel convergent des concepts comme le bien, l'intérêt commun ou encore le bien public. C'est en effet sous ces termes que plusieurs actions d'aménagement et d'urbanisme trouvent leur légitimité. Néanmoins, dans la pratique, l'application des règles ou la mise en place des projets va fréquemment contre l'intérêt d'un bon nombre des personnes et parfois de ceux qui sont les plus démunies. » ³⁸¹

Par ailleurs, depuis la fin de la reconstruction, la nécessité de procéder à la différenciation des politiques publiques afin de mieux les adapter aux réalités locales et territoriales s'est progressivement imposée en France. Loin de réduire les inégalités entre régions, la planification nationale et la sectorisation rigide des politiques publiques, reposant sur le modèle d'organisation et de planification centralisé de l'espace, a exacerbé les contestations citoyennes et mobilisé architectes et acteurs locaux, qui pour mieux réguler la croissance urbaine, entendent conduire et impulser des démarches stratégiques partagées et différenciées aux différents niveaux de l'action publique.

https://www.lemonde.fr/festival/article/2016/07/14/pierre-rosanvallon-creer-un-sentiment-de-democratie-permanente-de-democratie-continue_4969444_4415198.html

³⁸¹ Ximena Lopez Rieux Claudia, 2010, « L'aménagement participatif. Un nouvel objet d'étude », *L'Ordinaire des Amériques*, n°214, p.3.

À ce titre, on peut dire que l'urbanisme a été un moteur du renouvellement des pratiques des politiques sectorielles : il a boosté la territorialisation des politiques publiques et l'institutionnalisation de la participation citoyenne dans les questions d'aménagement du territoire.

B- L'urbanisme comme moteur du renouvellement des pratiques : la territorialisation des politiques publiques et la crise identitaire des architectes urbanistes

Au regard des contestations urbaines et de l'inefficacité de politiques sectorielles et centralisées à satisfaire les besoins des citoyens, habitants, en fonction de leur disparité territoriale, la logique des villes administrées verticalement au travers de ces politiques publiques n'est plus pertinente et se voit donc remise en cause et remplacée par la création de politiques intersectorielles qui se territorialisent et s'organisent autour du fait local ³⁸². Ces nouvelles politiques publiques territorialisées ont été progressivement mises en œuvre sous l'impulsion des différentes vagues de décentralisation.

« La notion de territorialisation des politiques publiques renvoie à une réalité trop longtemps oubliée : en matière d'action publique, l'inscription territoriale n'est pas une exception, mais la règle. Toute politique, quels que soient ses objectifs ou ses moyens, a vocation à être mise en œuvre dans des contextes territoriaux différenciés. Pour l'État, territorialiser ses politiques n'est donc pas une concession consentie aux particularismes locaux, mais la condition même de l'efficacité de son action. Cette évidence fut longue à s'imposer, tant en Europe les politiques nationales furent conçues pour effacer les spécificités régionales. » ³⁸³

En effet, les résistances locales aux décisions de changement émanant de la puissance publique centralisée ont fortement mis à mal la réussite et l'efficacité de celles-ci, si bien qu'elles ont contribué à l'émergence de nouveaux modèles de gouvernance de proximité soutenus par les acteurs locaux et alimentés par une intelligence collective qui s'est construite au fil du temps sur le partage et la transversalité des savoirs. Cette « relocalisation

³⁸² Comme nous l'avons vu dans la 1^{ère} partie pour l'éducation.

³⁸³ Casteigts Michel, 2003, « Le management territorial stratégique », in Ali Sedjari (dir.), *Gouvernance et conduite de l'action publique au 21^{ème} siècle*, L'harmattan, p. 3.

décisionnelle » a amélioré la communication entre les différents acteurs de l'échelle locale et ceux de l'échelle nationale ³⁸⁴. De ce fait,

*« La politique territoriale n'est pas vue ici comme la simple somme de la planification spatiale et des politiques régionales, de développement rural et de la ville. Elle couvre, dans un mode transversal, l'ensemble des actions qui peuvent être menées au niveau de l'État central et des Autorités Locales pour promouvoir la croissance de l'ensemble des territoires composant un pays. Elles aident, bien entendu, à compenser les inégalités qui résultent des politiques macroéconomiques ou structurelles/sectorielles en ajoutant toutefois une dimension spécifique qui est celle de la synthèse des aspects économiques, sociaux et environnementaux des politiques intersectorielles. Mais elles permettent surtout de mettre en valeur des initiatives sectorielles, économiques, sociales et environnementales, par le travail conjoint des agents publics et privés sur la stratégie et la mise en œuvre du développement territorial. »*³⁸⁵

C'est donc dans un contexte contestataire et de reconquête du pouvoir de décision des citoyens dans les questions d'aménagement que va naître l'institutionnalisation de la nouvelle science de l'aménagement : l'urbanisme qui est à la fois produit et origine de la remise en question la sectorisation des politiques sociales³⁸⁶, va contribuer à la mise en œuvre de la territorialisation des politiques publiques et favoriser l'introduction de la participation dans l'architecture de l'habitat collectif avec en filigrane la crise identitaire des architectes et la remise en question de leurs pratiques professionnelles ³⁸⁷.

³⁸⁴ Dorier-Apprill Elisabeth, Jaglin Sylvie, 2002/1, « Introduction. Gestions urbaines en mutation : du modèle aux arrangements locaux », *Autrepart*, N° 21, pp 5-15, p. 6.

³⁸⁵ Op. cit., p. 6.

³⁸⁶ Ce qui correspond bien au cadre théorique systémique de la psychologie environnementale et au principe qui fait directement référence à celui de la récursivité organisationnelle qu'Edgar Morin a développée comme étant un des principes de base de la pensée complexe contemporaine.

Pour lui :

« Le premier principe est celui de la boucle récursive ou autoproductive qui rompt avec la causalité linéaire. Cette boucle implique un processus où les effets et les produits sont nécessaires à leur production et à leur propre causation. Nous sommes d'ailleurs les effets et les produits d'un processus de reproduction. Mais nous en sommes aussi les producteurs, sinon le processus ne pourrait continuer. En outre, une société est le produit des interactions entre les individus qui la composent. De cette société, émergent des qualités comme le langage ou la culture qui rétroagissent sur les produits, produisent ainsi des individus humains. Par là même, nous cessons d'être seulement des primates grâce à la culture. La causalité représente désormais une spirale, elle n'est plus linéaire. » In Morin Edgar, *Pour une réforme de la pensée*, ifrance, p.3.

<https://inventin.lautre.net/livres/Morin-r%E9forme%20de%20la%20pens%E9e.pdf>

³⁸⁷ Dans la mesure où nous avons déjà abondamment évoqué cette crise identitaire des architectes et la remise en question de leurs pratiques professionnelles dans la première partie de ce travail de thèse, nous n'y reviendrons que succinctement.

La participation devient en effet le fer de lance du renouvellement des pratiques professionnelles des urbanistes et architectes. La création du Team X en 1960, à la suite du CIAM X, symbolise la rupture entre le mouvement Moderne incarné par Le Corbusier et les nouveaux architectes militants qui font une critique sans concession des principes fonctionnalistes et technicistes de l'architecture et de l'urbanisme qui réduisent les habitants à des êtres sans âme, aux besoins normalisés et universels, et de ce fait, destinés à vivre dans des habitacles standards. Aux antipodes de cette conception de l'homme, des architectes convaincus d'avoir une vocation sociale essentielle au sein de la société, remettent en question l'asymétrie du pouvoir conférée à la faveur de l'architecte comme seul expert des espaces et tentent au contraire de réhabiliter le « savoir profane » de l'habitant, de l'utilisateur. Cette nouvelle génération d'architectes s'associe à des chercheurs et des sociologues, souvent issus des milieux marxistes et investis dans la critique de la Modernité, pour réinventer de nouvelles manières d'appréhender l'organisation de l'espace et l'architecture. À ce titre, ils se lancent dans des expériences et expérimentations innovantes, avant-gardistes et parfois alternatives qui mobilisent de nouvelles pratiques et de nouveaux outils et techniques que Judith Le Maire regroupe sous l'appellation de « *grammaire participative* ». Ces techniques et pratiques qui recouvrent un large champ de méthodes pour médiatiser et traduire l'information a pour but d'impliquer les habitants à la programmation d'un projet urbain, de leur donner la possibilité d'exprimer leurs attentes et leurs aspirations sur les lieux qu'ils occupent et vivent au quotidien en se basant sur leur « savoir profane », essentiellement constitué d'une expérience vécue des usages et des pratiques du lieu. Ce modèle rompt totalement avec la tradition architecturale Moderne qui impose son « savoir expert » et élitiste en s'arguant de savoir mieux que quiconque concevoir les espaces et au détriment de toute valeur humaine. Même si « les participationnistes » sont contraints d'élaborer des stratégies pour recueillir la parole et d'inventer de nouveaux outils de communication, ils sont convaincus de la plus-value du *modus operandi* participatif, ne serait-ce que pour que les usagers s'approprient les espaces, les identifient positivement et les respectent. Pour certains de ces architectes novateurs, généralement les plus engagés ou issus du logement coopératif, alternatif ou bien collectif social, l'architecture participative incarne aussi une dimension pédagogique d'apprentissage à la citoyenneté et à l'émancipation politique. Tenant parfois de l'utopie sociale, leurs projets sont évocateurs d'une recherche d'alternative politique, économique, voire écologique. En témoignent les fameux projets de rénovation des courées

de l'Alma-Gare à Roubaix ³⁸⁸, ou les opérations de logements neufs du « Champ d'Enfer » ³⁸⁹ à Évreux et « Diapason » à Reims ³⁹⁰. Ces projets s'inscrivent dans une démarche militante qui porte sa critique sur l'architecture fonctionnaliste de masse et notamment sur sa manière d'exclure les usagers dans la construction de leur habitat. À l'inverse, ils proposent de redonner leur place aux usagers en leur permettant d'exprimer leurs besoins et leurs attentes. Toutefois,

« Si les expériences communautaires des années 1970-1980 révèlent la figure d'un architecte militant engagé, parfois usager, les plus récentes dévoilent plutôt un architecte simple prestataire, pour lequel la participation est davantage un tremplin professionnel et un moyen de promouvoir de nouvelles techniques écologiques. »³⁹¹

Ainsi, si au départ,

« L'implication active des futurs usagers dans la conception de leur habitat, au moment déjà où le projet se met en place, est une démarche qui s'inscrit dans un mouvement historique de remise en question des idées de la société industrielle et des principes urbanistiques et architecturaux qui lui sont propres. »³⁹², « depuis les années 90 la participation constitue une des nouvelles déclinaisons de la citoyenneté et du « débat démocratique », associée à la notion de gouvernance, entendue comme la question des modes de coordination, entre les différents acteurs constituant la société qui permet l'action publique (Le Galés, 1995) ; ainsi qu'à

³⁸⁸ « Dans les courées de l'Alma-Gare, les habitants luttent depuis quinze ans pour prendre une part directe au projet de rénovation de leur quartier. Une nouvelle architecture est née. Sur place est créé un atelier populaire d'urbanisme (APU) en 1974. En 1976, aidés par des techniciens, les habitants proposent un schéma d'urbanisme qui sera présenté à la mairie. Ce schéma s'étend au social et à l'économie. L'Alma-Gare se présente ainsi comme un laboratoire original d'expérimentation sociale. »

<https://citylightscinema.wordpress.com/2014/12/19/lalma-gare-a-roubaix-quand-les-habitants-prennent-linitiative-scophubert-knapp-1979/>

³⁸⁹ Voir note suivante.

³⁹⁰ Deux expériences d'élaboration d'habitats participatifs, d'auto-construction à Évreux et à Reims qui ont vu le jour en 1979. Parmi une quinzaine d'expériences qui ont vu le jour, la première est une réalisation effectuée sous l'égide d'un maître d'ouvrage, la SAHLM « l'effort Rémois », opération Diapason. La seconde est réalisée par les habitants groupés en coopérative, à Évreux, opération du Champ d'enfer. Il s'agit d'opérations groupées d'une trentaine de maisons individuelles, en accession à la propriété. Les habitants y font part de leurs impressions, le maître d'ouvrage explique son intérêt pour l'opération et les architectes

<https://www.dailymotion.com/video/xw6nac>

³⁹¹ Davodeau Hervé, Geisler Élise, Montembault David, Leconte Louise, 2014, « La participation par les architectes et les paysagistes : vers une hybridation des pratiques ? », *Paysage versus architecture:(in) distinction et (in)discipline*, pp.171–184, p. 172.

³⁹² Rabinovich Behrend Adriana, 1996, *Participation et architecture : mythes et réalités quelques cas d'habitats groupés en suisse*, résumé de thèse en architecture, soutenue en à Lausanne, p.2.

l'élargissement des questions traitées par les citoyens ordinaires. Les approches « multi-acteurs » impliquent non seulement l'ouverture du processus à de nouveaux partenaires, mais aussi de mettre de côté momentanément certaines des majeures vieilles distinctions, comme celle entre « experts et profanes » (Callon et al. 2001) ou celle entre « professionnels et non-initiés » (Rabinovich, 1996) »³⁹³

Bien que lente, la légitimation de la participation dans les questions d'aménagement de l'espace va peu à peu être adoptée théoriquement et d'un point de vue législatif sans que cela ne change véritablement dans la pratique. Ainsi que nous l'avons vu dans la partie consacrée à la participation citoyenne, au-delà des freins à mobiliser les populations concernées les plus vulnérables, les résistances de nombreux élus à mettre en place les dispositifs participatifs sans compter que certaines formes de participation sont illusoires³⁹⁴. Encore trop souvent galvaudée en information ou concertation, la démarche participative laisse les usagers à distance de la programmation et des véritables décisions.

C - L'institutionnalisation de la participation dans les projets urbains et architecturaux

Au début des années 80, la gauche au pouvoir promeut la revitalisation de l'idéal participatif au sein de la politique de « développement social » des quartiers dits sensibles qui s'identifient le plus souvent par un environnement physique, social, psychologique et économique particulièrement dégradé. Loin d'être nouvelle, la participation des citoyens et/ou usagers aux projets urbanistiques et architecturaux recouvre vraiment une légitimité politique en 1983 avec le rapport Dudebout³⁹⁵. En tant que texte fondateur de la politique de la Ville, il stipule que rien ne devrait se réaliser dans un quartier, une commune sans la participation active des habitants³⁹⁶.

³⁹³ Rabinovich Adriana, « Projet urbain : entre innovation et tradition dans l'action urbaine », [Communication], p.5.

³⁹⁴ Voir l'échelle d'Arnstein.

³⁹⁵ Dudebout H, « Ensemble refaire la ville », 1983, *La documentation française*.

³⁹⁶ « Dans son rapport préalable à la constitution de la Commission, Hubert Dubedout fait d'ailleurs explicitement référence à l'initiative du mouvement social et participatif de l'Alma-gare de Roubaix, en insistant sur les vertus d'une dynamique associative formelle ou informelle, pour la réussite de la requalification urbaine et sociale des quartiers difficiles (Hubert Dubedout, 1983). » in Wuhl Simon, La démocratie participative en France : repères historiques, septembre 2008.

<http://www.institut-gouvernance.org/fr/analyse/fiche-analyse-418.html>

Au fil du temps, « le contexte français est caractérisé par l'introduction progressive d'une injonction participative dans la loi, qu'il s'agisse du droit à l'information (loi sur l'administration territoriale de 1992), de la démocratisation de la procédure des enquêtes publiques, de l'obligation d'associer la population à toute action d'aménagement susceptible de modifier les conditions de vie des habitants (loi d'orientation sur la ville, 1991) ou à l'élaboration des plans locaux d'urbanisme (loi solidarité et renouvellement urbain, 2000) ³⁹⁷, ou enfin de la mise en place de dispositifs concrets tels que la procédure de débat public pour les grands projets ayant des incidences sur l'environnement (loi Barnier, 1995), les conseils de développement associant des membres de la société civile dans les pays et agglomérations (loi Voynet, 1999) ou les conseils de quartier dans les villes de plus de 80.000 habitants (Loi Vaillant, 2002). La participation et la délibération sont devenues des « impératifs » des politiques publiques » ³⁹⁸.

Depuis les années 2000, le principe participatif, « s'institutionnalise » comme élément fondateur du nouveau modèle de gouvernance promu par l'État. Issue de la modernisation des politiques publiques en général et du projet urbain en particulier, validée par les principes de la politique de la Ville et l'avènement des prérogatives environnementales et de développement durable ³⁹⁹, la participation est également largement relayée par les directives des grandes institutions supranationales. (OCDE, CEE). L'impact du sommet de Rio est sans aucun doute perceptible, comme l'affirme Rabinovich :

« Un des aspects centraux de l'urbanisme innovateur et du développement durable est leur mise en valeur et en pratique des procédures participatives, soit l'implication directe de différents groupes d'acteurs, particulièrement les habitants, qui tous, amènent des attentes et compétences très différentes. » ⁴⁰⁰

³⁹⁷ La loi SRU, votée en 2000, prévoit l'association des citoyens à la prise de décision dès le diagnostic du plan local d'urbanisme, puis à chaque étape des projets d'aménagement.

³⁹⁸ Bacqué M-C, Mechmache M, Juillet 2013, *Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers ... - Politique de la ville*, Rapport au ministre délégué à la Ville, p.12.

³⁹⁹ En juin 1992, à Rio de Janeiro (Brésil), la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement -- connue sous le nom de Sommet "planète Terre" -- entérine le concept de participation citoyenne dans la charte de développement durable.

⁴⁰⁰ Bacqué M-C, Mechmache M, op. cit., p.4.

Cette brève rétrospective sur les conditions d'émergence de la participation met en évidence les liens étroits qu'elle entretient avec l'urbanisme et plus globalement avec le renouvellement des politiques d'aménagement du territoire qui sous-entendent la décentralisation des politiques publiques et la modernisation de leur gestion. On est passé d'une politique centralisée et standardisée de manière sectorielle à tout le territoire national à une territorialisation locale des politiques publiques ⁴⁰¹.

Par ailleurs, l'architecture participative est fortement imprégnée d'un idéal de *citoyenneté de proximité* qui a vocation à combattre l'injustice sociale et les mauvaises conditions de logement des populations les plus fragilisées. À savoir, les populations des pays nouvellement décolonisés, en voie de développement ainsi que celles des pays industrialisés où l'exode rural et l'immigration ont alimenté une urbanisation galopante et anarchique, ainsi que provoqué la pénurie de logements. Remettre l'humain au centre des préoccupations d'aménagement se traduit donc au départ comme la perspective de remobiliser les populations les plus exclues dans des dispositifs qui favorisent le développement social et local. Dans la mise en place de ces procédures considérées comme plus démocratiques, les architectes urbanistes secondés par les chercheurs en sciences sociales, ont joué un rôle majeur ; leurs pratiques professionnelles s'en sont trouvées fortement bouleversées ainsi que leur rôle qui s'est vu converti à celui de médiateur et de traducteur des attentes et de l'expertise des usagers. Catalyseurs de participation citoyenne, ces architectes urbanistes issus de l'habitat collectif et coopératif se font les promoteurs d'une forme d'architecture « in vivo » dans le sens où elle s'expérimente au sein même du processus qu'elle construit.

Ainsi par exemple, en 2016, la municipalité du Teil en Ardèche souhaitant apporter un nouveau souffle au quartier dit Kléber, du centre historique de la ville, a fait appel à une équipe d'urbanistes, architectes et paysagistes pour organiser des ateliers d'urbanisme participatifs réunissant habitants, élus, usagers du quartier, associations volontaires, pour construire le nouveau projet urbain et pour dynamiser la vie de quartier de façon collective⁴⁰². D'autre part, l'institutionnalisation de la participation dans l'aménagement et l'architecture des lieux ou espaces publics va entériner la politique d'urbanisation par projet. La décentralisation s'opère par le retour à l'échelle du territoire et l'abandon des politiques sectorielles au profit d'une territorialisation des politiques. Dans un contexte de mise en

⁴⁰¹ Ainsi que nous l'avons montré dans la première partie avec la métamorphose de la question scolaire.

⁴⁰² <https://leteilgaribaldi.wordpress.com/les-ateliers-citoyens/>

concurrence des territoires, l'échelle territoriale est plus à même de prendre en compte la diversité des problématiques locales et d'assurer ainsi une meilleure mise en cohérence des ressources, des actions et des projets ⁴⁰³.

Enfin l'apologie contemporaine du développement durable intègre une injonction de retour au local et de redécouverte des traditions locales qui implique aussi de renouer avec des circuits de production, de consommation courts et de se recentrer à l'échelle d'un territoire comme le quartier, la commune. Les décennies précédentes marquées du fer rouge par l'échec de la planification macroéconomique ont ainsi promu l'avènement du modèle de gouvernance territorialisée qui préconise le retour à des politiques raisonnées s'inscrivant dans la sauvegarde de l'environnement et la durabilité qui basent la condition de leur réussite sur l'intégration de la participation des citoyens dans les projets locaux.

« Le développement durable en ce qu'il met en jeu une vision globale et holistique des problèmes se posant à un niveau local, renouvellerait les enjeux associés à la participation citoyenne et les dispositifs de projets (Berke, 2002). En reformulant la question de l'appropriation des biens écologiques en tant que biens communs, c'est-à-dire engageant les individus les uns envers les autres (Paquot, 2002) en articulant le court et le long terme, l'objectif de durabilité favoriserait l'adoption de démarches de partage voire de transfert de responsabilité dans la fabrication et la gestion des espaces urbains, comme le montre le regain d'intérêt pour l'habitat en auto-promotion. Il ne s'agirait dès lors plus seulement de chercher à mobiliser des savoirs d'usages en se limitant à un rapport instrumental à l'espace mais d'interpeller des systèmes de valeurs des manières d'habiter des lieux et le monde, impliquant un mode d'investissement des affects et de l'émotionnel liant l'espace physique et l'espace imaginaire, celui qu'on pratique et celui qu'on ne fréquente pas mais qui nous concerne comme être vivant et citoyen de la planète. » ⁴⁰⁴

Le développement durable intègre un principe de responsabilité à deux dimensions ; la responsabilité vis-à-vis de nos concitoyens qui incarne le « vivre ensemble » et la responsabilité vis-à-vis des générations futures qui, elle, conditionne la pérennité de la vie humaine ⁴⁰⁵.

⁴⁰³ Zetlaoui-Léger Jodelle, 2013, « Urbanisme participation », in Casillo I avec Barbier R, Blondiaux L, Chateauraynaud F, Fourniau J-M, Lefebvre R, Neveu C. et Salles D. (dir.), Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation, Paris, GIS *Démocratie et Participation*.

⁴⁰⁴ Zetlaoui-Léger Jodelle, op. cit.

⁴⁰⁵ Jonas Hans, 1969, *Le principe de responsabilité : Une éthique pour la civilisation technologique*.

En effet, ces dix dernières années ont vu fleurir en France, aussi bien dans les tissus urbains denses que dans de petites communes rurales, des initiatives qui conjuguent dispositifs coopératifs et intérêt pour la question environnementale. Ils remettent sur le devant de la scène l'architecte participative et l'habitat coopératif. À ce titre, la ville de Strasbourg est l'un des sites phare dans ce domaine avec le projet « Eco-Logis ». Mis en place par l'architecte allemand Michael Gies, ce projet a permis l'avènement d'un des premiers immeubles en autopromotion en France. Ce bel exemple d'habitat collectif et participatif repose sur des valeurs de coopération, entre-aide et de « partage de compétences ».⁴⁰⁶ À noter que :

*« L'autopromotion constitue une alternative, une troisième voie entre le logement collectif de la promotion privée ou du logement aidé et la maison individuelle : elle s'inscrit dans le modèle actuel de la « vie urbaine durable » (mixte, dense, solidaire). L'autopromotion envisage le logement comme "l'espace personnalisé d'un projet de vie" au sein d'un contexte physique et social de proximité et non comme "une marchandise standard" reproductible en tout lieu. »*⁴⁰⁷

L'officialisation du statut coopératif adopté en mars 2014 par la loi ALUR⁴⁰⁸ a sans doute contribué à motiver l'émergence de ces alternatives. Depuis quelques années, les « écolieux », les « habitats participatifs », les « écovillages » ou encore les « éco-hameaux » ont le vent en poupe. Ils ont en commun une prise de conscience écologique qui questionne le mode de vie individualiste forcené de ces dernières décennies. Animés par le besoin de recréer des liens humains pour consolider le « vivre ensemble » et redynamiser la vie sociale de quartiers ou de villages à la dérive, ces initiatives favorisent l'émergence du secteur de l'écologie et de l'écoconstruction. Ces initiatives ont en commun de faire cohabiter le privé et le collectif, de partager des valeurs communes autour d'un projet de vie, de promouvoir la coopération entre les membres du projet dans une recherche « du vivre ensemble », de faire participer les membres à la création, la réalisation et la gestion du projet, de réaliser des économies par la

⁴⁰⁶ <https://www.consoglobe.com/habitat-participatif-leco-logis-neudorf-strasbourg-cg/3>

⁴⁰⁷ Meyer Alain, Version du 18 septembre 2007, *Pour une autopromotion en France selon l'exemple allemand des Baugemeinschaften, essai de guide pratique*, Mémoire de formation Architecte, p. 24.

⁴⁰⁸ « L'habitat participatif est défini, par cette loi, comme « une démarche citoyenne » qui permet à des personnes physiques de s'associer, le cas échéant avec des personnes morales, afin de participer à la définition et à la conception de leurs logements et des espaces destinés à un usage commun, de construire ou d'acquérir un ou plusieurs immeubles destinés à leur habitation et, le cas échéant, d'assurer la gestion ultérieure des immeubles construits ou acquis. »

<https://www.inc-conso.fr/content/logement/habiter-en-participant-tout-savoir-sur-lhabitat-participatif>

mutualisation des moyens et des espaces et d'imposer un engagement sur la durée ⁴⁰⁹. Les leitmotifs de ces « écolieux » peuvent donc être divers et variés mais en général ils relèvent tous d'une prise de conscience de la responsabilité des membres à l'égard de la société et de l'environnement. Ainsi certains projets promeuvent l'éco construction et la qualité de vie dans des espaces sains et mettent en avant les principes de convivialité et de solidarité. C'est-à-dire qu'ils cherchent à initier des rapports humains d'entraide individuelle et de coopération collective qui améliorent le « vivre ensemble », tout en favorisant la mixité-intergénérationnelle et sociale. Enfin certains de ces projets peuvent être motivés par le retour à la terre et la recherche de l'autosuffisance ⁴¹⁰.

Dans cette perspective, la participation des citoyens et usagers à la programmation architecturale d'établissements publics comme l'école, développant un processus de procédures d'architecture participative, ne pourrait-elle pas être assimilée à un outil de développement social ?

En effet dans un contexte de concurrence des territoires et de désertification du monde rural, une stratégie de mobilisation citoyenne pour valoriser leur territoire s'impose et à ce titre un projet collaboratif d'architecture scolaire peut être considéré comme enjeu de développement local.

À ce stade de notre exposé, il nous paraît important d'affiner notre questionnement au regard de la théorie. L'exposé sur les tenants et les aboutissants de l'urbanisme met en relief les conditions d'émergence d'un nouveau modèle d'action, qui se décline par la participation dans l'aménagement des espaces et l'architecture de l'habitat collectif, communément appelés « urbanisme participatif » et « architecture participative ». Cependant l'organisation de la recherche structurée en disciplines très cloisonnées a retardé l'autonomie du champ de l'urbanisme longtemps réduit à une pratique professionnelle. C'est pourquoi cette science demeure assez peu théorisée en France alors qu'elle fait l'objet d'une littérature scientifique abondante dans le monde anglo-saxon, regroupée sous le vocable de « *théories de la planification* » ⁴¹¹.

⁴⁰⁹ https://www.ekopedia.fr/wiki/Comment_monter_un_projet_d%27%C3%A9colieu

⁴¹⁰ Ibid.

⁴¹¹ Bacqué M-H et Gauthier M, 2011, Participation, urbanisme et études urbaines. Quatre décennies de débats et d'expériences depuis « A ladder of citizen participation » de S. R. Arnstein », *Participations*, vol. 1, n°1, pp. 36- 66.

III-3 La participation dans les questions d'urbanisme et d'architecture d'un point de vue théorique

Jusqu'à la fin des années 60, les recherches sur l'urbanisme participatif et l'architecture participative demeurent éparses et peu théoriques, notamment en France, qui enregistre toujours un retard dans ce domaine par rapport aux pays anglo-saxons⁴¹². Il faut dire que la tradition politique représentative et centralisatrice de la France va à l'encontre de toute forme de participation citoyenne comme l'explique Rabinovich :

*« Il convient, à la suite de Jean-Gustave Padioleau, de faire la distinction entre une conception « substantialiste » de l'intérêt général propre à l'État jacobin français – un intérêt général immanent qui possède un contenu, une substance et qui est défini par l'État (élus, fonctionnaires) – et les conceptions anglo-saxonnes du bien commun davantage « procédurales », dans lesquelles l'intérêt général n'est pas donné mais à faire et à construire à partir de débats et de délibérations publiques. L'urbanisme se construit ainsi comme un ensemble de savoirs et de savoir-faire mobilisés dans une entreprise de mise en ordre et de rationalisation. »*⁴¹³

Enfin les premiers mouvements citoyens se sont cristallisés à la base, à l'encontre d'une volonté politique.

Les précurseurs du développement de la participation dans les questions d'urbanisme sont sans aucun doute anglo-saxons. Certains auteurs comme Judith Le Maire voient d'ailleurs en Patrick Geddes (1854 -1932), père de l'écologie, la figure inaugurale de la démarche participative en urbanisme.

*« Inquiet de la dégradation des villes industrielles en Angleterre, Geddes lance le civic survey, soit une enquête de terrain qui intègre des données historiques, géographiques et sociologiques destinée à mieux connaître les besoins des habitants. »*⁴¹⁴

⁴¹² Ibid.

⁴¹³ Rabinovich Adriana, « Projet urbain : entre innovation et tradition dans l'action urbaine », [Communication], p. 5.

[https://www.unil.ch/files/live/sites/ouvdd/files/shared/Colloque%202005/Communications/C\)%20Mise%20en%20oeuvre/C4/A.%20Rabinovich.pdf](https://www.unil.ch/files/live/sites/ouvdd/files/shared/Colloque%202005/Communications/C)%20Mise%20en%20oeuvre/C4/A.%20Rabinovich.pdf)

⁴¹⁴ Le Maire J, 2005, L'architecture participative : Essai de chronologie, « De la participation urbaine. La place Flagey », coll. Les cahiers de la Cambre - *Architecture*, n°3, pp. 123-132, p. 124.

<https://dpearea.files.wordpress.com/2015/10/larchitecture-participative-j-le-maire.pdf>

En tant que pionnier dans la conception et l'utilisation d'outils de concertation de la population, animé par une quête de justice sociale et de lutte contre les « *super taudis* », il peut être considéré comme le fondateur de la planification urbaine, *town planning* et comme « *l'un des premiers grands théoriciens de l'urbanisme moderne* » ⁴¹⁵ .

Comme le précise Pinson⁴¹⁶, il s'inspire des travaux de Le Play sur l'habitat ouvrier, pour introduire la démarche d'enquête de terrain dans l'urbanisme et reconsidérer l'importance de l'habitant acteur bien avant que les architectes ne s'en soucient.

« La participation deviendra l'outil d'une politique démocratique de planification urbaine, puis d'architecture, dans la seconde moitié du XXème siècle. » ⁴¹⁷

Néanmoins, depuis la seconde guerre mondiale, la revue historiographique de l'urbanisme démontre que la participation n'a pas évolué de manière linéaire et que l'urbanisme s'est construit et enrichi d'une grande diversité d'approches disciplinaires comme l'architecture, la psychologie environnementale, la philosophie, la sociologie et l'écologie et bien d'autres. Jusqu'à la fin des années 60, les expériences participatives en urbanisme et en architecture, relèvent le plus fréquemment du champ des expérimentations et d'alternatives marginales, qui demeurent éparses et dont les recherches s'identifient plus à des formes descriptives et monographiques de projets relayées par des professionnels ou des chercheurs qu'à de réels travaux de théorisation, en France du moins.

« Dans la tradition anglo-saxonne en particulier, les premières interventions communautaires s'inscrivent dès le début du XXème siècle dans une démarche de promotion des individus, individuellement et collectivement. Dans des traditions plus étatistes, comme la France par exemple, cette dimension émerge plus tard dans les politiques urbaines à partir des revendications des mouvements sociaux. À partir des années 80, la participation a pris une position forte dans les politiques et projets de développement, mettant en évidence une réappropriation, par les institutions internationales, nationales et locales, de problématiques jusqu'alors portées principalement par les mouvements sociaux (Bacqué, 2003). » ⁴¹⁸

⁴¹⁵ Le Maire Judith, 2005, op. cit., p.124.

⁴¹⁶ Pinson Daniel, op. cit., p. 303.

⁴¹⁷ Le Maire Judith, 2005, op. cit., p.124.

⁴¹⁸ Rabinovich Adriana, op. cit., p. 5.

Les premières expériences participatives nous viennent en effet d’Outre Atlantique. Dès la fin des années 50, aux États-Unis, la participation commence à faire débat dans le champ de l’urbanisme. L’échec des urbanistes et leur incapacité à proposer des solutions de logements adéquates aux plus démunis, se soldent par la naissance de mouvements citoyens qui se mobilisent pour protester. Prenant ces mouvements contestataires qualifiés de « *bottom-up* », c’est-à-dire venant de la base, très au sérieux, les autorités locales sont amenées à se pencher sur des modes de planifications qui incluent la participation des habitants ⁴¹⁹.

*« La participation, dont les apports vont être théorisés à partir des années 1960, émerge petit à petit comme une revendication forte portée par les mouvements sociaux urbains, dans la plupart des villes européennes et nord-américaines. Elle ne constitue pas une demande sociale de participation largement diffusée et partagée au sein des sociétés urbaines, mais plutôt une revendication portée par un ensemble hétérogène de groupes associatifs et politiques. Une série d’expérimentations populaires et institutionnelles va témoigner de son intégration progressive aux dynamiques de la gestion municipale. »*⁴²⁰

A- L’Advocacy planning

L’*Advocacy planning* symbolise une des premières tentatives de théorisation urbanistique et de création de protocoles participatifs. Élaboré par Paul Davidoff dans le milieu des années 1960, il est porteur d’une ambition de justice sociale dans l’urbanisme ⁴²¹, et de fait cible les populations les plus marginalisées et donc les moins à même de faire entendre leur voix. L’*Advocacy planning* transforme la figure de l’urbaniste expert et technicien en médiateur entre la société civile et les pouvoirs décisionnels et en avocat des populations les plus en marge afin de leur donner un moyen de se prononcer dans des décisions qui concernent leur environnement, leur habitat.

« Grâce à son langage techniquement riche et rendu compréhensible aux plus démunis, l’urbaniste est censé adopter, selon Davidoff, le rôle de médiateur entre les décideurs et la

⁴¹⁹, Un demi-siècle de participation : place du savoir des habitants dans un contexte en mutation in Navez-Bouchanine F, Rabinovich A (ed.), *Savoirs sociaux et politiques publiques*, NCCR North-South, Paris.

⁴²⁰ Combe L, 2012, *Processus participatifs et urbanisme à l’échelle métropolitaine. Une perspective comparative entre Lyon et Montréal*, Thèse de doctorat en géographie, aménagement et urbanisme, sous la direction de Franck Scherrer, Lyon, p.71.

⁴²¹ Rabinovich A, 2008, op. cit., p. 81.

*société civile ; en tant que tel, non seulement il communique les objectifs des autorités publiques aux citoyens, mais il devient aussi l'avocat des populations marginalisées auprès des décideurs, en raison de leurs ressources limitées et de leur exclusion quasi systématique du processus de prise de décision. »*⁴²²

Dans son article intitulé, « A choice theory of planning » publié au Journal of the American Institute of Planners en 1962, avec T. Reiner, Paul Davidoff conteste la manière de faire des aménageurs et architectes. Pour lui, ils sont directement responsables de l'échec des planifications urbanistiques qui ne résolvent en rien les problématiques des catégories sociales et ethniques les plus exposées de la société américaine. Leurs modes opératoires offrent des réponses standardisées qui ne sont pas en mesure de prendre en compte les spécificités et les valeurs divergentes des groupes communautaires. Ce qui se solde par un échec manifeste de la standardisation à convenir à toute la diversité de la population. Il est donc nécessaire de changer les méthodes des urbanistes et pour ce, il propose une nouvelle conception de la planification urbaine qu'il formalise en 1965, toujours dans la même revue, dans l'article « Advocacy and pluralism in planning ». Fortement impliqué sur le terrain des plus défavorisés, comme celui des communautés d'habitants des *barrios* au Pérou ou celui des quartiers populaires des minorités noires nord-américaines en proie à la ghettoïsation, son approche diffère de celle des mouvements populaires de contestation de type insurrectionnel qui ont fait l'objet d'abondantes recherches de la part de Manuel Castells ⁴²³, en termes marxistes et de lutte des classes. Pour Davidoff, les priorités sont toutes autres. Elles relèvent plutôt de l'apprentissage de ces minorités communautaires pour leur permettre d'accéder à l'émancipation citoyenne, et d'un processus procédural juridique qui instruit les revendications sous forme d'un plaidoyer où l'urbaniste fait figure de médiateur et d'avocat engagé dans la cause des plus en marge.

⁴²² Op. cit., p. 82.

⁴²³ Castells Manuel, 1975, *Luttes urbaines et pouvoir politique*, Paris, Maspero.

B- L'échelle de la participation de Sherry R. Arnstein ⁴²⁴

À la même période, le célèbre article « A ladder of citizen participation » de Sherry R Arnstein⁴²⁵ publié en 1969 dans la revue américaine des professionnels du planning, fait figure de pionnier dans la recherche sur la participation en urbanisme et en architecture. Il demeure d'ailleurs une référence aujourd'hui encore⁴²⁶. La chercheuse est une des premières à avoir élaboré, à partir de l'étude de dispositifs participatifs mis en œuvre par des états fédéraux américains durant des travaux de rénovations urbaines et de lutte contre la pauvreté, une grille de lecture référentielle de la participation. Cet outil permet de catégoriser les différents types d'implications des citoyens en fonction du degré de pouvoir qui leur est consenti par les politiques et le cadre législatif. Même si ces dispositifs mettent l'accent sur l'intégration de populations exclues à la prise de décision, comme *l'Advocacy planning*, ils ne convoient toutefois pas les mêmes perspectives dans la mesure où Arnstein appréhende l'émergence des revendications à la participation au sein du processus de prise de décision comme une lutte de pouvoir entre les autorités et la société civile et non pas comme une médiation. Cette échelle est d'ailleurs encore utilisée à l'heure actuelle par les sociologues pour évaluer le degré de pouvoir des citoyens (du symbolique à l'effectif) aux prises de décision et les classer dans les différentes catégories dont fait état partiellement la définition de Zetlaoui-Léger ⁴²⁷. Dans le sillage de *l'Advocacy planning* et de la grille d'Arnstein, à partir des années 70, le concept d'*empowerment*, réapparaît dans divers champs de la recherche sur l'urbanisme, les politiques publiques et le développement social local.

⁴²⁴ Nous avons déjà parlé de l'échelle d'Arnstein dans la partie sur la participation mais il nous est apparu important d'y revenir brièvement pour la restituer dans l'urbanisme. Voir Tableau 7 : Échelle de la participation de Sherry R. Arnstein, p. 159.

⁴²⁵ Arnstein S.R, 1969, A ladder of citizen participation, *Journal of the American Institute of Planners*, 35 (4), pp. 216-224.

⁴²⁶ Bacqué M-H, Gauthier M, 2011/1, « Participation, urbanisme et études urbaines. Quatre décennies de débats et d'expériences depuis « A ladder of citizen participation » de S. R. Arnstein », *Participations*, n° 1, pp. 36-66.

⁴²⁷ « Elles résultent d'initiatives habitantes (bottom up) ou organisées par des autorités juridiquement compétentes (top down). », Zetlaoui-Léger Jodelle, Urbanisme participatif, in Casillo I. Avec Barbier R, Blondiaux L, Chateauraynaud F, Fourniau J-M, Lefebvre R, Neveu C et Salles D. (dir.), 2013, *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation, <http://www.dicopart.fr/en/dico/urbanisme-participatif>

C- Le concept d'*empowerment*

À l'origine, le concept d'*empowerment*, qui signifie littéralement « renforcer ou acquérir du pouvoir » est ancré dans les sphères de l'architecture et de la psychologie environnementale de la célèbre école de Chicago, où les premières études sociologiques urbaines⁴²⁸ sont apparues dans les années 30. Le concept a donc bénéficié de tous les apports des études des minorités et particulièrement de l'essor du *community organizing* ou organisations communautaires⁴²⁹. On peut d'ailleurs considérer Saul Alinsky⁴³⁰ comme le « père spirituel » du *community organizing*, dans la mesure où il s'est plus efforcé de proposer un cadre philosophique au concept d'*empowerment* que d'en édifier une véritable théorie. Pour lui, tout changement social est fondé sur l'action collective et l'émancipation des classes populaires afin qu'elles puissent s'emparer du pouvoir. Profondément empreint de l'idéologie marxiste, la transformation sociale ne peut donc s'opérer sans rapports de force, inscrits dans une lutte des classes pour le pouvoir, qui passe par l'éducation. À ce titre le processus d'organisation collective est censé favoriser l'*empowerment*⁴³¹ et l'accroissement des capacités d'action des minorités et des populations marginalisées. Car en fait comme le souligne Carole Dane :

*« C'est que les processus d'empowerment supposent, en premier chef, une approche dite d'«organizing» : mobilisation des habitants par leurs pairs à travers diverses techniques dont le porte à porte ; moments forts et symboliques mais aussi engagements dans la durée ; travail autour du sentiment d'appartenance à la collectivité (community building) ; renforcement des solidarités primaires pour mieux agir et pour créer, le cas échéant, des rapports de force... »*⁴³²

⁴²⁸ Ces études qui mobilisent des méthodes de travail pragmatiques, basées sur l'ethnologie et qui ciblent les minorités ethniques ou marginales, ont pour objectif de déterminer les causes de la désorganisation sociale observée dans les grandes villes et en premier lieu à Chicago afin de combattre la criminalisation des minorités.

⁴²⁹ À noter que le concept de « communauté » ne comporte pas en Amérique du Nord le sens péjoratif qu'on lui attribue en France.

« Revenons précisément sur ce mot de « communauté ». Dans les processus « authentiques » d'empowerment et de développement social, il ne saurait être question d'accepter le repli des groupes sur eux-mêmes. Au contraire, tout sera mis en œuvre pour faire jouer la diversité (et pas seulement ethnique), considérée comme source d'enrichissement et levier du changement. » In Dane Carole, 2007/2, « L'empowerment, un concept pour la France ? », *Vie sociale*, n° 2, pp. 59-72, p. 69.

⁴³⁰ Saul Alinsky, (1909-1972), écrivain et sociologue américain.

⁴³¹ Même si à l'époque, le concept d'empowerment n'est pas identifié comme tel.

⁴³² Dane Carole, « L'empowerment, un concept pour la France ? », *Vie sociale*, 2007/2 n° 2, pp. 59-72, p. 68.

Les premières théories de l'*empowerment* développées aux États-Unis s'incarnent donc dans une conception philosophique qui promeut le point de vue des opprimés, afin que ceux-ci puissent prendre la parole mais aussi pour qu'ils acquièrent le pouvoir de surmonter la domination dont ils sont victimes ⁴³³. À partir des années 60, les sources d'inspiration de l'*empowerment* prolifèrent en Amérique du Nord et varient selon leurs univers de contextualisation ; elles sont associées aux luttes féministes, antiracistes comme les *Black Power*, homosexuelles et aux revendications à plus d'équité sociale et d'émancipation.

La première tentative de théorisation de l'*empowerment* revient au brésilien Paulo Freire, qui dans son ouvrage de référence « *Pédagogie des opprimés* », publié 1968, développe le concept de « *prise de conscience critique* » ⁴³⁴ qui se traduit comme un processus qui « *permet de passer de la compréhension à l'action dans un contexte d'oppression* » ⁴³⁵.

Néanmoins, l'*empowerment* ne se détermine pas uniquement comme un processus éducatif de politisation et d'émancipation permettant aux populations les plus démunies d'acquérir les moyens, c'est-à-dire « *l'agir communicationnel* » en termes habermassiens ou « *le capital culturel* » en référence à Bourdieu, de peser sur les décisions qui les concernent et de « *rendre une voix et du pouvoir aux sans-voix* » ⁴³⁶, mais il se définit aussi comme le produit de ce processus. C'est-à-dire que l'*empowerment* désigne également le résultat de la pratique émancipatrice ⁴³⁷.

Il s'articule donc sur deux dimensions :

« Celle du pouvoir, qui constitue la racine du mot, et celle du processus d'apprentissage pour y accéder. Il peut désigner autant un état qu'un processus [...] à la fois individuels, collectifs et sociaux ou politiques [...] impliquant une démarche d'autoréalisation et d'émancipation des individus, de reconnaissance de groupes ou de communautés et de transformation sociale » ⁴³⁸

« Venue des cités de Chicago dans les années 1930, reprise par les mouvements noirs et féministes dans les années 1970 puis par la campagne d'Obama en 2008, l'expression désigne

⁴³³ Wise J-B, 2005, *Empowerment Practice with Families in Distress*, New York, Columbia University Press, 315 pp.

⁴³⁴ Calvès Anne-Emmanuèle, 2009/4, « Empowerment » : généalogie d'un concept clé du discours contemporain sur le développement, *Revue Tiers Monde*, n° 200, pp. 735-749, p. 740.

⁴³⁵ Ibid.

⁴³⁶ Bacqué Marie-Hélène, Biewener Carole, 2015, *L'empowerment, une pratique émancipatrice ?* La Découverte

⁴³⁷ Op. cit.

⁴³⁸ Op. cit., p. 6.

le processus qui permet aux individus de prendre conscience de leur capacité d'agir et d'accéder à plus de pouvoir. » ⁴³⁹

L'*empowerment* est donc perçu comme un outil de renforcement du pouvoir des communautés et des minorités dont tout l'enjeu réside à la fois dans leur émancipation collective par le biais de l'émancipation individuelle de chacun des membres et dans la création de systèmes de développement alternatifs fondés sur leur participation dynamique. À ce stade, nous pouvons conclure qu'à l'origine, l'*empowerment* repose sur un principe de justice sociale favorable à l'engagement et à la participation active des populations les plus vulnérables à faire valoir leurs droits dans la gestion de problématiques locales, de proximité ou qui concernent un groupe, une ethnie, une communauté pas forcément spatialisée. Ce même principe inspirera les politiques de lutte contre la pauvreté et de développement, notamment dans le cadre de politiques urbaines. L'échec des politiques et programmes de développement urbain de type *top down* a contribué à changer le regard d'un nombre croissant de chercheurs et d'organisations non gouvernementales (ONG) et à militer pour l'introduction des dimensions sociales dans les modes de développement et d'aménagement de l'espace.

Importé ou revisité ⁴⁴⁰ tardivement en France, au détour des années 80, qui cadrent avec les débuts de la décentralisation, le concept d'*empowerment*, a observé un certain ralentissement à partir des années 90 pour revenir en force dans la rhétorique d'un grand éventail de politiques publiques nationales et supranationales à l'horizon du XXI^{ème} siècle, qui correspond aussi à la seconde phase de décentralisation menée à partir de 2004 et qui se traduit par l'élargissement du transfert des compétences vers les collectivités territoriales. ⁴⁴¹ Difficilement traductible en France aussi bien dans le sens propre que dans le figuré, le concept d'*empowerment* est souvent transposé à celui de développement social ⁴⁴².

⁴³⁹ Zappi Sylvia, 07.02.2013, L'"empowerment", nouvel horizon de la politique de la ville, *Le Monde*, https://www.lemonde.fr/societe/article/2013/02/07/l-empowerment-nouvel-horizon-de-la-politique-de-la-ville_1827820_3224.html

⁴⁴⁰ Comme nous l'avons évoqué précédemment, il semblerait qu'une certaine forme d'*empowerment* ait été déjà présente dans les premières organisations collectives prolétaires sans que celui-ci n'ait été identifié comme tel par les présocialistes et autres paradigmes anti libéraux.

⁴⁴¹ La décentralisation : Acte II - Dossier d'actualité.

www.vie-publique.fr/actualite/.../decentralisation-acte2/decentralisation-acte-ii.html

⁴⁴² Dane Carole, 2007/2, L'*empowerment*, un concept pour la France ? *Vie sociale*, n° 2, p. 59-72, p. 59.

« Dans le contexte de l'action publique française au niveau local, le développement social se présente à la fois comme une finalité et comme un processus tendant à accroître la participation active des habitants dans la vie de la cité, à réduire les inégalités et à lutter contre les exclusions. À travers l'optimisation des ressources publiques et privées, humaines et matérielles, les approches favorisant le développement social prennent appui sur des orientations et politiques publiques, sur des interventions professionnelles et sur des projets impliquant des acteurs d'horizons divers, contribuant ainsi à une dynamique sur le territoire. » ⁴⁴³

Conçu au départ dans un contexte de reconquête du pouvoir des opprimés face au groupe dominant, le concept a progressivement été mobilisé dans des perspectives plus diversifiées mais aussi plus ambiguës et la définition même de la notion d'*empowerment* s'en est trouvée quelque peu galvaudée par rapport à sa philosophie première. L'indétermination sémantique d'*empowerment*, due, entre autre, à sa transdisciplinarité, a favorisé sa plurivocité et son assimilation au terme de « participation », notamment en France. D'ailleurs à ce sujet, Marie-Hélène Bacqué et Carole Biewener ⁴⁴⁴ constatent que, la notion d'*empowerment*, qui refait surface à l'aube des années 2000 peut aussi bien incarner un :

« *Modèle-type de démocratie participative* », qu'une « *démarche collective d'intervention sociale* » mais qu'elle peut aussi se travestir dans une « *nouvelle expression de la doxa néolibérale* ».

Mais s'agit-il vraiment d'*empowerment* à « l'américaine » ou versus anglo-saxon ? Si l'on se rapporte à la démonstration de Bernard Jouve ⁴⁴⁵, on est en mesure d'en douter puisque pour lui, l'*empowerment* aurait du mal à s'imposer en France à cause de « *la frilosité des pouvoirs publics* »⁴⁴⁶. En effet, selon son analyse, le système républicain français cristallise 3 facteurs structurels et culturels qui se heurtent à l'introduction de l'*empowerment* :

⁴⁴³ Dane Carole, op. cit.

⁴⁴⁴ Bacqué Marie-Hélène, Biewener Carole, 2013, *L'Empowerment, une pratique émancipatrice ?* Paris, Éd. La Découverte, coll. Poche, 175 pp, p. 8.

⁴⁴⁵ Jouve Bernard, décembre 2006, Politiques publiques et empowerment l'exception française, *Économie & Humanisme*, n° 379, p. 99.

⁴⁴⁶ Op. cit., p.100-101.

www.revue-economie-et-humanisme.eu/bdf/.../r379_99_politpubl_empowerment.pdf

D'une part, les conditions d'accès à l'État privilégient avant tout le citoyen et réfutent toute forme de communautarisme, à l'inverse des pratiques étrangères d'*empowerment* qui favorisent l'agrégation d'initiatives individuelles et l'organisation de communautés qui puissent prendre leur destin en main⁴⁴⁷.

Ensuite, la tendance séculaire à la dépréciation des modes de régulation alternatifs qui fait écho à l'instauration, à la fin de la seconde guerre mondiale, d'un modèle de planification centralisé s'oppose à l'émergence de dynamiques collectives en faveur de l'*empowerment*.

Enfin, une conception sclérosée et descendante de l'intérêt général qui subordonne toute forme d'intervention publique, incarne un frein à la mise en place de l'*empowerment*⁴⁴⁸ dans la mesure où :

« L'empowerment privilégie un autre registre : celui de bien commun. À la différence de l'intérêt général qui, d'un point de vue théorique, préexiste à l'action collective et qui ne demande qu'à être révélé (par le biais de l'action de l'administration), le bien commun repose sur une autre conception du pouvoir politique, qui n'est pas compris comme une situation figée, résultant de l'asymétrie des ressources et de formes de légitimité des acteurs. Il s'agit bien davantage d'un processus au cours duquel institutions et acteurs, agissant en position de domination mais également de contre-pouvoirs, tentent d'aboutir à des compromis institutionnalisés dans le cadre de procédures de négociations. » ⁴⁴⁹

Bien que le bilan que brosse Bernard Jouve soit sans appel au niveau de l'existence du concept d'*empowerment* dans le cadre national, nous demeurons convaincus que l'utilisation de ce concept peut être tout à fait appropriée dans les cas d'architecture scolaire participative que nous étudions. Nous allons, en effet, nous intéresser à des micro-projets, à l'échelle de villages de moins de 500 habitants qui peuvent être tout aussi bien assimilés à des « communautés villageoises ». D'autre part ces petits villages dont l'environnement social et économique est fortement dégradé en termes d'infrastructures publiques et de commerces de proximité, se sentent de plus en plus menacés par la course à la métropolisation. Ce malaise et ce sentiment d'abandon cristallisent toutes les résistances sur l'école qui est devenu l'objet de convoitise principal des ruraux et le fer de lance de leurs revendications.

⁴⁴⁷ Jouve Bernard, décembre 2006, Op. Cit P. 100-101

⁴⁴⁸ Ibid.

⁴⁴⁹ Ibid.

En effet, en dépit de la « *la renaissance du rural* » annoncée par Kayser⁴⁵⁰ dans les années 90, il s'agit plus volontiers d'une conquête résidentielle des espaces ruraux par les citadins les moins aisés ou les plus diplômés qui aspirent à un cadre de vie plus économique ou plus serein qu'à une réelle redynamisation économique et sociale des villages.⁴⁵¹ Si, en effet, la plupart des communes rurales enregistrent un solde démographique positif, il s'explique le plus souvent par un solde migratoire positif et

*« Les raisons positives de ce flux migratoire vers les espaces ruraux sont bien connues et n'appellent pas de longs commentaires : prix des terrains, possibilité d'accéder à une maison individuelle, aspiration (idéalisée) à vivre dans des lieux où la « nature » est préservée, cadre de vie perçu comme favorable à la vie familiale et à l'éducation des enfants, tout au moins quand ils sont jeunes, quête d'un territoire calme, à distance de la ville ressentie comme « agressive ». Les distances sont relativisées par les ménages. »*⁴⁵²

De ce fait la population rurale active non agricole, qui est aujourd'hui largement majoritaire, est composée essentiellement de travailleurs migrant chaque jour vers des centres urbains plus ou moins importants et plus ou moins éloignés de leur domicile pour exercer leur activité professionnelle. Loin de leur lieu de résidence, ils profitent souvent de leurs pérégrinations quotidiennes pour faire courses, activités sportives et culturelles aux abords de leur lieu de travail qui proposent une offre de biens et services plus abondante. Ce qui a l'effet pervers de réduire les espaces ruraux résidentiels à de simples « cités dortoirs ». Dans le même esprit certains parents inscrivent leurs enfants dans une école proche de leur lieu de travail par commodité mais surtout lorsqu'il n'y a pas d'école proche de leur domicile ou que l'école de leur circonscription ne leur convient pas parce que :

⁴⁵⁰ Kayser B, 1990, *La renaissance rurale. Sociologie des campagnes du monde occidental*. A. Colin, Paris, 316 pp.

⁴⁵¹ Il est à noter que si on s'en tient à la définition de l'INSEE, une commune rurale est une commune n'appartenant pas à une unité urbaine. Les autres communes sont dites « urbaines », le monde rural recouvre un large spectre de communes aux situations fort disparates. C'est pour cette raison qu'il est nécessaire de nuancer et pour ce, nous avons choisi de nous intéresser au « rural profond » c'est-à-dire à des communes de moins de 500 habitants qui sont les plus menacées par la disparition des services publics mais qui restent importantes en nombre comme le pointe l'INSEE, « sur les 36 529 communes de France métropolitaine, plus d'une sur deux compte moins de 500 habitants au 1er janvier 2013. Dans sept départements, ce sont même huit ou neuf communes sur dix. Le nombre de ces petites communes a diminué depuis cinquante ans, essentiellement parce que certaines d'entre elles ont franchi le seuil des 500 habitants. Elles rassemblent aujourd'hui 7 % de la population métropolitaine, contre 11 % en 1968. » <https://www.insee.fr/fr>

⁴⁵² Morin Bruno, 2011/2, « Qui habite en milieu rural ? », *Informations sociales*, n° 164, pp. 11-22, p.18.

« La proximité n'est plus un facteur déterminant du choix d'un établissement scolaire. Pour prévenir le risque d'une scolarisation des enfants en ville, facilitée par les migrations quotidiennes des parents pour des raisons professionnelles, les collectivités locales se doivent d'offrir des services (cantine, garderies, centres de loisirs pendant les vacances). On accepte de plus en plus d'aller chercher ailleurs un service que l'on estime meilleur. »⁴⁵³

À bien des égards, la population rurale active ne se distingue plus de la population urbaine : les pratiques et les modes de vie se sont uniformisés. Les familles ont les mêmes exigences en termes d'offre et de qualité de l'éducation⁴⁵⁴ et *« finalement, c'est l'implantation, l'organisation et l'architecture de l'école elle-même qui sont voulues à l'image de l'école urbaine. »*⁴⁵⁵

Dans ce sens, l'architecture scolaire rurale est mise au défi de l'évolution sociologique de la population rurale.

Pour finir, l'hypothèse que nous avons énoncée et qui concerne l'objectif social du projet d'école et le fait d'utiliser la participation comme un outil de redynamisation sociale permet de reconsidérer le verdict de Jouve que nous ne partageons pas. Et de nous en tenir à la définition de Carole Dane⁴⁵⁶. Effectivement, pour elle, le concept d'*empowerment* est souvent transposé à celui de développement social et le terme de participation est intrinsèquement associé à celui de développement local. C'est pour tenter de nous éclairer que nous allons maintenant nous intéresser à la manière dont nous pouvons mobiliser le concept dans notre recherche et pour ce, nous allons élaborer notre problématique et établir une hypothèse de travail à partir de nos questionnements.

⁴⁵³ Gueneau Maurice, 2011, L'école en milieu rural : dispersions en tous sens, *Pour*, Vol. 208, n°1, pp. 49-55, p.51.

⁴⁵⁴ Gueneau Maurice, 2011, op. cit., p.51.

⁴⁵⁵ Ibid.

⁴⁵⁶ Dane Carole, 2007/2, L'empowerment, un concept pour la France ? *Vie sociale*, n° 2, p. 59-72. p. 59.

<https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-2007-2-page-59.htm>